



# Revue de Presse



*Revue de Presse du 13 au 17 Mars 2017 (envoi 2)*

# Vers un renforcement du contrôle des arrêts maladie dans la fonction publique

ACTEURS PUBLICS -14 MARS 2017, PAR PIERRE LABERRONDO

Dans un projet de circulaire, le ministère de la Fonction publique prévoit de renforcer la prévention et le contrôle médical des arrêts de travail des fonctionnaires. Pour améliorer les connaissances en la matière, les indicateurs seront réformés.

Prévention et contrôle. La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, vient de finaliser un projet de circulaire visant à renforcer le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires. Ce texte sera soumis pour avis aux syndicats dans les prochaines semaines.

La décision de publier cette circulaire avait été prise début janvier, quelques jours après la censure par le Conseil constitutionnel d'une disposition introduite par la ministre Annick Girardin dans le projet de loi de finances pour 2017, qui visait à améliorer le contrôle médical des arrêts de travail des fonctionnaires.

Les sages de la rue Montpensier avaient considéré qu'il s'agissait d'un cavalier législatif, c'est-à-dire d'une disposition qui n'avait rien à voir avec le sujet de la loi. La mesure prévoyait de permettre aux employeurs publics de recourir, en plus des médecins agréés par l'administration, aux médecins-conseils de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins.

## Travailler sur la prévention

Le projet de circulaire réaffirme d'abord la nécessité de développer une *"politique ambitieuse"* de prévention des absences au travail. *"Les absences peuvent être le révélateur de difficultés liées à l'organisation elle-même. (...) Cette spirale doit être rompue par la mise en place d'une politique visant à traiter les déterminants organisationnels et managériaux des absences"*, écrit la ministre en invitant les employeurs à se saisir de la convention-cadre signée entre la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

Le projet de circulaire rappelle que toute absence doit être justifiée et que cette justification peut être contrôlée. L'agent public doit transmettre le certificat médical d'arrêt de travail à son autorité hiérarchique dans les 48 heures. En l'absence de respect de cette procédure et dès le deuxième envoi tardif, la rémunération de l'agent est réduite de moitié entre la date de prescription de l'arrêt de travail et la date effective d'envoi du certificat médical. *"S'il est besoin de le rappeler, il ne doit pas exister en matière de maladie d'autorisation spéciale d'absence"*. Cela va sans dire, mais cela va mieux en le disant...

## Contre-visites médicales

Le texte rappelle aussi que l'absence d'un contrôle *a priori* du bien-fondé des arrêts maladies inférieur à six mois n'exempte pas les employeurs de s'assurer de leur justification. Pour s'assurer que l'agent remplit bien les conditions pour bénéficier du congé maladie, l'autorité hiérarchique peut ordonner une contre-visite médicale assurée par un médecin agréé, l'agent concerné ayant un droit de recours.

L'absence ou le refus de l'agent public de se soumettre à cette contre-visite justifie, le cas échéant après une mise en demeure à laquelle l'agent public n'a pas obtempéré, l'interruption du versement du traitement. Les employeurs sont aussi invités à s'assurer que l'agent ne fasse pas autre chose que se soigner ou se reposer pendant son arrêt maladie. *“Ce contrôle administratif du congé maladie s'attache notamment à s'assurer que l'agent public titulaire d'une autorisation de cumul d'activités n'exerce pas cette activité autorisée durant un congé maladie”*, précise encore le projet de circulaire.

Par ailleurs, le texte annonce que les indicateurs relatifs aux absences pour raison de santé seront harmonisés au sein de chacun des trois versants de la fonction publique selon un système proche de celui existant dans le secteur privé. Objectif : améliorer les connaissances en la matière. Ces indicateurs seront intégrés aux bilans sociaux et donneront lieu à un échange avec les partenaires sociaux dans le cadre des comités techniques compétents.



## santé-environnement-collectivités-animaux-grèves-social

### Les dératiseurs de Paris manifestent, avec un rat mort sous leur banderole

=(Photo)=

Paris, 14 mars 2017 (AFP) - Les agents chargés de la dératisation de la Ville de Paris ont observé mardi une journée de grève à l'appel de la CGT et de FO pour davantage d'effectifs et l'obtention de primes, manifestant avec un rat mort sous leur banderole, a constaté l'AFP.

Quelque 50 agents, soit la quasi-totalité du service "Faune et actions de salubrité" chargé de la dératisation et des désinfections, se sont rassemblés sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour dénoncer la "dégradation" de leurs conditions de travail et demander des revalorisations de carrière.

Les agents demandent également une prime de 2.000 euros qu'ils disent avoir perdue dans le cadre d'une réorganisation des services, a précisé la CGT, alors que les missions s'alourdissent, notamment dans la lutte contre la prolifération des rats.

Par ailleurs, ils estiment n'avoir pas été "remerciés" comme l'ont été les agents de la propreté, après être intervenus comme eux sur les lieux des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, selon le délégué Olivier Garret.

Les grévistes ont été reçus par le cabinet de la maire socialiste de la capitale, Anne Hidalgo.

L'exécutif municipal a fait savoir que Mme Hidalgo adresserait une lettre de remerciement personnelle à chaque agent.

Les discussions se poursuivront dans les semaines à venir sur les revendications.

ff/lc/bma

2017/03/14 14:03:24 GMT+01:00  
#451822 DGTE 1035 DWQ82 (4) AFP (211 words)

## Attac peint le vrai visage d'Apple

Des militants ont mené une action surprise, hier matin, sur les vitrines d'un Apple Store de Paris.

**M**algré l'heure matinale, l'ambiance était joyeuse et bon enfant. Une grosse vingtaine de militants d'Attac, vêtus de combinaisons blanches de peintre et armés de rouleaux, a surgi de la station de métro Mabillon, hier, pour repeindre les vitrines de l'Apple Store du marché Saint-Germain, dans le centre de Paris. « On peint les vitres pour montrer l'opacité du système d'évasion fiscale dont use et abuse Apple, explique Annick Coupé, secrétaire générale d'Attac. Puis ce n'est que du blanc de Meudon, ça part à l'eau, l'important est dans le symbole. » En quelques minutes et en musique, les vitres sont recouvertes de blanc crayeux et les banderoles proclamant : « Rendez l'argent » sont déployées devant l'entrée du magasin. La marque à la pomme est évidemment ciblée en raison de ses pratiques, qui lui ont permis d'accumuler plus de 200 milliards d'euros dans les paradis fiscaux. Dans la boutique, les employés médusés continuent de préparer l'ouverture du magasin. L'élue Front de gauche Clémentine Autain est passée, amusée, saluer les militants. Même les policiers ont regardé et écouté placidement les peintres s'activer et chanter, se contentant de détourner la circulation.

Sur le fond, le discours d'Attac était moins léger. « Apple fait partie de ces multinationales qui concentrent toutes leurs activités européennes en Irlande, pays du dumping fiscal », explique Annick Coupé. Elle rappelle d'ailleurs que la Commission européenne a condamné l'entreprise à rembourser 13 milliards d'euros d'arriérés d'impôts. « On est aujourd'hui devant Apple, mais on sera demain devant d'autres multinationales qui ont les mêmes pratiques », prévient-elle. Un message salubre en cette période électorale, où ces questions restent peu audibles. Annick Coupé en a bien conscience : « On nous assure que les caisses sont vides, qu'il faut supprimer des fonctionnaires, que cela va être dur de financer la transition énergétique... Nous voulons montrer que de l'argent, il y en a. On pourrait aussi parler du Clce, qui a plus servi à enrichir les actionnaires qu'à créer des emplois. » Cette action n'était que la première, selon Attac, qui veut créer un débat citoyen autour du mot d'ordre : « Nos droits contre leurs privilèges ». D'autres rendez-vous sont pris, dès mercredi, pour le verdict du procès des lanceurs d'alerte dans l'affaire LuxLeaks, et la première semaine d'avril pour une mobilisation internationale contre l'évasion fiscale. ■

PIERRIC MARISSAL



**pompiers-secours-social-manifestation-élections-présidentielle-2ELEAD,2ELEAD  
"Contre la baisse des effectifs" et "la précarisation", des pompiers manifestent à Paris  
(2ELEAD)**

=(Photo+Video)=

**ATTENTION - Ajoute participation à la manifestation, déclarations à la sortie de la rencontre au ministère ///**

Paris, 14 mars 2017 (AFP) - Plus de 2.000 pompiers, venus de plusieurs départements, ont manifesté mardi après-midi à Paris pour protester, à quelques semaines de l'élection présidentielle, "contre la baisse des effectifs", "la précarisation", et réclamer "une meilleure reconnaissance".

En tenue, les pompiers des Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), entre 2.300 et 2.500 selon la préfecture de police, se sont réunis à partir de 13H30 place de la République à l'appel de sept organisations syndicales, dont la Fédération autonome Sapeurs-pompiers professionnels-Personnels administratifs et techniques (FA SPP-PATS), première organisation syndicale du secteur.

"Nous sommes là pour dire aux candidats à la présidentielle que la sécurité, c'est aussi les pompiers. Aujourd'hui, nous sommes les oubliés, on ne parle jamais de sécurité civile", affirme Serge Hérard, président du syndicat Avenir Secours affilié à la CFE CGC.

Fin février, les sapeurs-pompiers avaient présenté "32 propositions d'actions concrètes", rassemblées au sein d'un réseau fédéral de plus de 7.000 associations et 270.000 adhérents, à l'intention des candidats à l'élection présidentielle "pour garantir la protection de tous les Français", dans un contexte de risque accru d'attentats.

En fin d'après-midi, des représentants des sept syndicats ont été reçus au ministère de l'Intérieur.

"Le gouvernement ne s'intéresse pas à ses pompiers. On avait des propositions claires et nettes, mais le gouvernement n'a pas fait un geste pour nous", a expliqué Serge Hérard, qui faisait partie de la délégation reçue place Beauvau. Le syndicaliste a expliqué que les sapeurs-pompiers allaient "réfléchir à de nouveaux moyens d'action" pour poursuivre le mouvement.

"Le ras-le-bol est général. On nous demande de faire de plus en plus de missions, avec de moins en moins de moyens", a expliqué à l'AFP André Goretti, président de la FA SPP-PATS.

Avec des banderoles "Sapeurs Pompiers Précarisés", "Maintien de tous les services sur tous les postes" ou encore "Pompiers en colère, citoyens solidaires", les manifestants se sont ensuite dirigés, à partir de 14H00, vers la place de la Nation avant de se disperser à partir de 17H30.

Sur leur passage, les pompiers ont fait retentir des pétards puissants, au milieu de nombreux fumigènes.

"On veut dire à ce gouvernement et au suivant que nous méritons mieux que des promesses non financées", a expliqué un représentant du FA SPP-PATS.

"Actuellement, nous constatons une augmentation des interventions, le vieillissement des matériels et une baisse des effectifs ne nous permettant plus de garantir la qualité de votre service public de secours ce qui conduit notamment au rallongement des délais d'intervention des sapeurs-pompiers", avaient dénoncé les syndicats dans un communiqué commun.

cld-kap-mig/ct

**2017/03/14 19:37:51 GMT+01:00**

**#452755 DGTE 1968 DXA15 (4) AFP (415 words)**



## élections-présidentielle-partis-France2017-syndicats-social Mailly n'exclut pas un "effet boomerang" si le futur président passe en force

Paris, 15 mars 2017 (AFP) - Le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly n'a pas exclu mercredi un "effet boomerang" social, voire politique, en cas de passage en force du futur président de la République sur des réformes touchant par exemple au travail ou aux retraites.

Ce dirigeant syndical, pour lequel la campagne "assez affligeante" parle peu "des problèmes de fond" et marque "une forme de déliquescence démocratique", a jugé que "s'ils s'amusaient à ça (passer en force), il auront un effet boomerang, qui peut aussi être politique", comme avec la loi travail sous le quinquennat Hollande, lors de l'émission "Questions d'info" LCP-Le Monde-AFP-France Info.

Interrogé notamment sur Emmanuel Macron, qui apparaît favori dans les sondages, Jean-Claude Mailly s'est inquiété "du Hollande plus". "Sur le travail, ça peut être pire", venant d'un tenant du "social libéralisme" qui a "joué un rôle clef dans la mise en place du pacte de responsabilité et a sa part de responsabilité dans la loi travail".

La volonté de privilégier les accords d'entreprise chez le candidat de la droite François Fillon et chez l'ancien ministre de l'Economie est pour M. Mailly "un casus belli", "une amplification de la loi travail".

"J'aimerais bien qu'ils soient un peu plus républicains" et veillent à "assurer un minimum d'égalité de droits entre salariés", au lieu de s'attaquer aux branches professionnelles, a lancé le numéro un de FO.

Avec le candidat d'En Marche!, le dirigeant syndical a aussi marqué son "désaccord de fond" sur la remise en cause du paritarisme, dont la volonté d'étatiser l'assurance chômage, sans garantie d'"efficacité" vu la gestion actuelle par Pôle emploi.

Sur la réforme des retraites version Emmanuel Macron, "erreur" vu "ce qui s'est passé en Suède", il s'est inquiété d'"un système à minima, ouvrant la voie à la constitution de fonds de pension".

Avec François Fillon, "sur la question du monopole syndical -une formule impropre d'ailleurs-, sur la question de la retraite, sur la méthode, il y a des désaccords".

Sur la proposition du socialiste Benoît Hamon d'un revenu "universel", Jean-Claude Mailly a redouté "des effets pervers", comme des employeurs "ne voulant pas augmenter les salaires", et douté d'une raréfaction du travail.

Attaché aux 35 heures mais pas demandeur des 32 heures, il est apparu plus en phase avec Benoît Hamon par exemple sur la volonté de desserrer la contrainte européenne de 3% de déficit en revoyant les règles de calcul.

Pour exposer les lignes rouges de FO, il a déjà rencontré Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron, eu Benoît Hamon au téléphone mais ne l'a "pas encore rencontré". Il a discuté avec l'ancien ministre délégué du Travail Gérard Larcher, chargé par François Fillon de consulter les partenaires sociaux.

lc/chr/bir

2017/03/15 16:17:17 GMT+01:00  
#454983 DGTE 1657 DXW43 (4) AFP (439 words)



## police-syndicats-juge Des policiers rassemblés à Paris "contre le manque d'objectivité de la justice"

=(Video+Photo)=

Paris, 15 mars 2017 (AFP) - Quelques centaines de policiers étaient rassemblés mercredi midi devant le palais de justice de Paris pour dénoncer "la présomption de culpabilité" dont feraient l'objet les policiers, après la condamnation vendredi d'un de leurs collègues pour avoir tué un fugitif d'une balle dans le dos.

"Nous ne sommes pas là pour manifester contre la justice mais contre le manque d'objectivité de la justice", a déclaré le secrétaire général d'Unité SGP-FO, Yves Lefebvre, à l'origine de ce rassemblement, organisé après la condamnation en appel de Damien Saboundjian par la cour d'assises de Paris.

"C'est le procès de la légitime défense. Notre collègue a fait l'objet d'une présomption de culpabilité de la part de la justice qui n'a jamais pris en compte les déclarations de Damien. La parole d'un policier n'a pas de poids", a ajouté le syndicaliste.

La cour d'assises de Paris a condamné vendredi en appel le policier Damien Saboundjian, acquitté en première instance, à cinq de prison avec sursis pour avoir tué d'une balle dans le dos un fugitif, Amine Bentounsi, le 21 avril 2012 lors d'une course-poursuite à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

"On ne lâchera pas Damien", a affirmé M. Lefebvre, qui n'exclut pas de demander la grâce de ce policier auprès du président de la République.

Le secrétaire général d'Unité SGP-FO a critiqué la récente réforme des règles d'ouverture du feu des forces de l'ordre, instaurée par la loi Sécurité.

"On demande dès aujourd'hui que les règles de la légitime défense soient revues (...) Il faut prendre en compte l'appréhension du danger avant l'ouverture du feu", a souligné M. Lefebvre, qui demande également la création d'un pôle de magistrats dédiés à l'examen de l'usage des armes par les policiers.

Yves Lefebvre a par ailleurs annoncé envisager une inédite manifestation nationale de policiers entre les deux tours de l'élection présidentielle pour demander "protection et reconnaissance des policiers, de meilleures conditions de travail et une réforme de la légitime défense".

grd/sva/cb

2017/03/15 13:44:26 GMT+01:00

#454498 DGTE 1172 DXR58 (4) AFP (319 words)





## élections-présidentielle-partis-EMA-France2017-social-travail

### Pénibilité: Macron favorable à une mise en place par branche

Paris, 16 mars 2017 (AFP) - Emmanuel Macron a redit jeudi sa volonté de "suspendre" le compte pénibilité, qui doit, selon lui, être "adapté" par branche, soulignant également qu'il n'aimait pas ce mot qui renvoyait à une notion "doloriste" du travail.

"Oui, je suis favorable à la philosophie du compte pénibilité, je prends acte du fait qu'il y a plusieurs critères qui ne sont pas applicables en l'état (...) et donc je suis favorable pour qu'on puisse le suspendre", a dit le candidat d'En marche!, lors d'un événement organisé par la CFDT autour du travail.

"Je veux une vraie concertation et une vraie négociation par branche pour le mettre en oeuvre de manière adaptée par branche", a-t-il ajouté.

Il a également dit vouloir intégrer ce critère dans son système de retraite universel.

"Si je pensais qu'il n'y a pas de pénibilité au travail, je proposerais de le supprimer", a-t-il ajouté.

M. Macron a également dit qu'il "n'aime pas le mot pénibilité": "Je pense qu'il faut qu'on trouve un mot qui est plus adapté et qui soit moins négatif." Pour lui, ce vocable renvoie à une idée "doloriste dans le rapport au travail qui n'est pas bon".

Le compte personnel de prévention de la pénibilité permet aux salariés du privé exposés à au moins un facteur de pénibilité, parmi dix prévus par la loi, de cumuler des points afin de partir plus tôt à la retraite, se former ou travailler à temps partiel.

Le patronat est opposé au compte pénibilité, dénonçant sa complexité.

bow-jah/ao/sd

**2017/03/16 17:23:53 GMT+01:00**  
#458381 DGTE 2036 DZE41 (4) AFP (247 words)



## élections-présidentielle-France2017-partis-DLF-collectivités "Clause Molière": Dupont-Aignan (DLF) dénonce "l'esprit de trahison" des syndicats français

Paris, 16 mars 2017 (AFP) - Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France (DLF) et candidat à l'élection présidentielle, a dénoncé jeudi "l'esprit de trahison" des syndicats français, du Medef à la CGT, pour leur opposition à la "clause Molière" visant à imposer l'usage du français sur les chantiers publics.

"Quand je vois que le Premier ministre de la France, le président du patronat français, la CGT, la CFDT osent protester contre le bon sens qui veut qu'un ouvrier parle français sur un chantier, ça montre à quel point l'abandon national est érigé en principe de gouvernement", a déclaré M. Dupont-Aignan sur LCP.

Le président du Medef Pierre Gattaz a dit avoir un avis "mitigé" sur la "clause Molière", mettant en garde contre une "dérive nationaliste". Le secrétaire général de la CGT Philippe Martinez a jugé qu'avec cette clause, "on suit les traces du Front national". La CFDT a également fait part de son opposition.

"C'est nationaliste de défendre les emplois français ? Honte à M. Gattaz qui devrait démissionner du Medef, qui préfère faire venir des esclaves étrangers et mettre au chômage des ouvriers français. Honte à M. Martinez de la CGT et à la CFDT qui ne défendent même plus les ouvriers français", a rétorqué le député de l'Essonne.

"C'est la révélation de l'esprit de trahison de nos syndicats", a-t-il résumé.

"Moi je rejette et je refuse cet esclavagisme des temps modernes défendu par cette classe syndicale et patronale minable". "L'objectif c'est d'assurer à nos compatriotes, dans le respect des lois, de l'emploi. Je n'interdis pas à un Polonais de venir travailler en France, je demande à ce qu'il paie les charges que paie l'artisan du coin", a conclu M. Dupont-Aignan, favorable à la suppression de la directive européenne sur les travailleurs détachés.

La clause Molière, introduite notamment en Ile-de-France, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, trois régions dirigées par la droite, est censée lutter contre la directive européenne des travailleurs détachés.

bpa/chr/pad

**2017/03/16 11:12:08 GMT+01:00**  
#457161 DGTE 0816 DYS21 (4) AFP (320 words)

# La grogne monte dans le réseau de La Banque Postale

## BANQUE

**Les six organisations syndicales de la filiale de La Poste ont appelé les conseillers bancaires à la grève ce mardi.**

Sharon Wajsbrot  
@Sharonwaj

La course à la taille ne se fait pas sans accroc à La Banque Postale. Contestant la « charge de travail », les « méthodes managériales » et la « pression commerciale », les six organisations syndicales de La Banque Postale (Unsa, CGT, CFTD, FO, CFTC, SUD) ont appelé les quelque 10.000 conseillers bancaires du réseau de La Poste à la grève ce mardi. En fin de journée, FO – première organisation à avoir appelé à la grève – a estimé qu'environ 26 % des salariés ont suivi le mouvement. En interne, une autre source estimait le taux de participation à environ 20 %.

Au cœur des revendications des salariés figurent les conditions de travail des conseillers et la mise en œuvre de l'accord négocié avec le groupe en 2016 sur les parcours pro-

fessionnels. « Les objectifs commerciaux continuent d'augmenter, en particulier dans l'assurance-dommages et le crédit à la consommation, alors que certains n'ont pas été atteints en 2016. Chaque semaine, les conseillers doivent mener 25 rendez-vous client, dont 15 qui aboutissent à une souscription. Ce n'est pas tenable : les conseillers doivent aussi retenir les clients qui ne sont pas satisfaits des rendements des contrats d'assurance-vie ou de leur taux de crédit immobilier. Le mal-être grandit, en témoigne la hausse des congés maladie », estime Patricia Nadaud, secrétaire nationale FO du réseau La Poste. Autre point d'attention : le rassemblement dans une même équipe managériale des conseillers bancaires et patrimoniaux début janvier. Aux yeux des syndicats, les conseillers patrimoniaux pourraient en pâtir : « Mobilisés pour des clients qui ne leur sont pas exclusive-

ment attribués, ils pourraient avoir du mal à atteindre leurs propres objectifs commerciaux », estime un syndicaliste. La formation des conseillers bancaires qui, en majorité devront commercialiser des crédits immobiliers, suscite aussi des remous. « La transition vers ces nouvelles activités est difficile », atteste un autre représentant syndical.

Engagée dans une profonde mue de son réseau pour accélérer la conquête de clients patrimoniaux et entreprises et ainsi atteindre 7 milliards d'euros de revenus issus des métiers bancaires en 2020 (contre 5,6 milliards d'euros fin 2016), La Poste veut se montrer à l'écoute. Sa filiale bancaire a rendez-vous avec ses organisations syndicales pour mener des négociations sur l'exercice du métier de conseiller bancaire dans les prochaines semaines. « Nous menons une transformation énorme avec des formations sans précédent. Tout cela en restant dans des endroits difficiles avec des services de gestion du cash. Nous le faisons même quand cela n'est pas rentable, car nous sommes la banque du service public », a assuré Remy Weber, président du directoire de La Banque Postale, lors de la présentation des résultats annuels du groupe. ■

« La transition vers ces nouvelles activités est difficile. »

Un représentant syndical

# Le permis payé par la formation continue, c'est possible

Depuis hier, les salariés et les demandeurs d'emploi peuvent faire financer tout ou partie de leur papier rose. Voici comment en profiter.

PAR JÉRÔME SAGE

**CETTE PETITE** annonce, elle est faite pour vous. Seul hic, vous n'avez pas le permis de conduire et le job de vos rêves nécessite une voiture... Vous souhaitez évoluer dans votre entreprise, mais là encore, sans papier rose, pas de promo ! Les longs trajets en transports en commun rallongent vos journées jusqu'à l'insupportable. Idem. Et avec un examen au prix moyen de 1 804 €, ça coince... Le permis voiture ressemblant de plus en plus à un « permis de travailler », la possibilité a été ouverte hier de faire financer tout ou partie de ce sésame par le compte personnel d'activité (CPA). Mais comment ça marche ?

## ■ QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les salariés et demandeurs d'emploi qui ont pu accumuler des droits à des heures de formation, soit sous la forme de droit individuel à la formation (DIF) jusque fin 2014, soit sur le compte personnel de formation (CPF), son remplaçant. Aux côtés des formations financées par le CPF, figurera donc maintenant le permis B. A la condition cependant qu'il « contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel » et que le titulaire du compte d'activité n'ait pas déjà un permis suspendu, ou

l'interdiction de le passer. Les fonctionnaires et agents publics, s'ils ont accès à un CPA, eux, n'auront pas droit au permis. Les permis poids lourds ne font pas partie du dispositif.

## ■ QUELLE AUTO-ÉCOLE CHOISIR ?

Si les conditions sont réunies, le titulaire du compte d'activité devra trouver autour de lui une auto-école inscrite comme « organisme de formation », (20 à 25 % à l'heure actuelle, mais cela devrait augmenter selon le ministère du Travail), qui dressera un devis. Ce dossier (devis, justificatif des heures de DIF, attestation sur l'honneur), devra ensuite être transmis au financeur, c'est à dire l'organisme de collecte auquel l'entreprise est rattachée, l'entreprise elle-même, ou Pôle emploi.

## ■ EST-CE QUE CELA COUVRIRA TOUS LES FRAIS ?

L'organisme financeur des formations décide du montant de chaque heure de CPF, laissant donc éventuellement au candidat un complément à régler. Le dispositif peut en revanche être cumulé avec d'autres, comme ceux de Pôle emploi, ou le « permis à 1 € par jour » pour les moins de 25 ans. Reste à savoir s'ils joueront le jeu et mobiliseront les budgets suffisants pour que les prises en charge couvrent le coût réel des heures de conduite ou du moins s'en ap-



« JONATHAN / 12 / ANTONIO / 14 »

prochent. Car le ministère du Travail nous le confirme : lui se contente d'ouvrir cette possibilité dans la loi, mais ne mettra pas la main à la poche.

## ■ COMMENT CONNAÎTRE MES DROITS ?

Le compte de ces heures de formation est disponible sur Internet avec son numéro de sécurité sociale, à l'adresse [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr). A titre indicatif, un salarié à temps plein cumule 24 heures de formation par an, dans la limite de 150. Un salarié sans qualification en reçoit 48 par an, jusqu'à 400 heures...

\* Selon une étude de l'UFC-Que choisir de juin 2016, pour une formation comprenant 35 heures de cours.

Tous les salariés et les demandeurs d'emploi qui ont accumulé des droits à la formation peuvent prétendre au financement du permis de conduire.

# 1 804 €

Le prix moyen du permis de conduire selon une étude publiée en 2016.

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION: UNE GRANDE ILLUSION

JEAN-CLAUDE QUENTIN



**L'idée d'un compte personnel de formation, portée par le Medef, n'apporte malheureusement aucune réponse adaptée aux besoins de montée en compétences des salariés. Par Jean-Claude Quentin, ancien secrétaire confédéral, Force Ouvrière**

Chaque campagne électorale nous apporte son lot de déclarations lénifiantes quant à la formation professionnelle. A bout d'arguments pour énoncer des remèdes au chômage ou à la précarité, nos politiques invoquent régulièrement « Saint Apprentissage » ou « Sainte Formation continue » plus pour conjurer le mauvais sort que dans l'espoir de trouver l'inspiration et la volonté indispensables à une réforme dynamique et enfin efficace.

### PRIVILÉGIER ET RESPECTER LE RELATION SALARIÉ-EMPLOYEUR

Le concept des droits attachés à la personne plutôt qu'au contrat de travail est un élément de flexibilité utile, mais qui ne modifie pas le rapport de dépendance du salarié vis-à-vis de son employeur. Jusqu'à maintenant, ces droits (assurance-chômage, retraite notamment) s'exerçaient de manière décalée et après la rupture du contrat.

Lorsque l'on parle formation, dans le cadre du C.P.F., il est destiné majoritairement à être utilisé sous le lien de subordination. Ceci change considérablement son effectivité. On a bien vu, sur les 10 dernières années, les omissions voire les obstructions dont a été victime le D.I.F. Nous avons prévu ces obstacles dans l'accord de 2003 et la loi de 2004 en faisant émerger la notion de « salarié acteur » en contrepoint de la responsabilité de l'employeur.

Tout d'abord, le départ en formation, dans le cadre du D.I.F. nécessitait une initiative du salarié et une discussion avec l'employeur, pour définir les tenants et les aboutissants de l'action de formation. En 2013-2014 les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont créé, dans le vide, un compte personnel de formation (CPF) qui n'est pas financé, ce qui préjuge mal de son développement futur.

### PAS DE VRAIE AMÉLIORATION

Dans ce contexte, je ne suis pas convaincu que l'opposabilité du C.P.F. améliore et facilite les choses. Cela rejette donc son usage presque systématiquement vers des situations de crise (démission, licenciement, chômage). Chez les employeurs, se manifeste une volonté d'opérer de façon croissante un transfert du risque de l'emploi sur le salarié. Ce C.P.F. serait donc censé lui permettre prioritairement de faire face aux inéluctables turbulences de l'entreprise et aux ruptures d'emploi.

Cette invention imaginée par le MEDEF, n'apporte malheureusement aucune réponse adaptée aux besoins de montée en compétences des salariés. La formation sans l'employeur est un vœu pieux, une incantation vidée de sens.

Craignons, par ailleurs, que le ressenti très négatif du C.P.A. par les employeurs au travers du « compte pénibilité » n'englobe le C.P.F., lui ôtant ainsi tout pouvoir mobilisateur.

Ce droit doit être conçu comme une liberté d'usage que possède le salarié dans le lien de subordination. Car ce dernier engage par ailleurs la responsabilité de l'employeur comme l'a maintes fois confirmé la Cour de Cassation (arrêt Concorde Lafayette). Il ne faut pas pratiquer la politique de l'autruche, mais établir une vraie co-construction de la démarche formation.

### FINANCER PAR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Nous avons vu que le C.P.F. souffrait cruellement d'une absence de financement.

Le fait de pouvoir partir en dehors du temps de travail et d'être rémunéré à 50% de son salaire était là pour favoriser et appuyer cette liberté et cette initiative du salarié. Il faut se souvenir que, en 2003, les 35h commençaient à s'appliquer et qu'il n'était pas inhumain de demander au salarié de mobiliser un peu de ce temps personnel nouveau pour l'entretien de ses capacités professionnelles. Cette mesure incitatrice a aujourd'hui disparu. Si demain nous revenions aux 39 h, on ne donnerait pas cher de la formation continue. Il ne peut y avoir de formation réussie sans engagement personnel : j'apporte à ma formation un peu de mon temps et l'entreprise finance le contenu...

Vient ensuite le recours à la V.A.E. qui entre dans une logique d'économie de moyens, par une meilleure analyse des véritables besoins de connaissance de l'impétrant. La V.A.E. ne doit pas être conçue automatiquement comme une démarche de certification, mais plus sûrement comme une base pour un futur apport de connaissances. Il faut mener le débat de la V.A.E. passive et de la V.A.E. dynamique.

Ainsi, si nous nous résumons, le salarié acteur, plus l'employeur co-constructeur, plus la V.A.E. prescriptrice nous conduisent vers une efficience des moyens qui permet d'espérer enfin une approche mieux partagée de la formation permanente. Cela suppose, en fin, des démarches d'accompagnement qui restent à construire. Les DRH devraient comprendre qu'il en va de la valorisation de leur fonction.

### **ANTICIPER LES BESOINS EN FORMATION**

Parmi ces démarches, il en est une qui est de la responsabilité des entreprises : l'anticipation des besoins en qualifications. La révolution digitale place les entreprises dans un climat d'incertitude rarement connu sur l'avenir. Le manque de compétences adaptées aux métiers d'aujourd'hui et surtout de demain est criant.

Un management « réactif et responsable » est celui qui anticipe et permet la formation des gens. Quelle aberration de constater que l'une des principales offres de formation vise le « développement personnel ». Comme si nous n'avions rien de plus urgent à faire que de nous regarder le nombril. Nous avons créé des observatoires prospectifs des métiers et des compétences.

Il est temps d'en faire un bilan. Il est temps de donner de véritables moyens à ce remarquable outil qu'est « France-Stratégie » dont le but est de donner aux entreprises, aux organismes de formation, mais aussi et surtout à tous nos concitoyens, une projection sur leur avenir professionnel et celui des leurs enfants. Combien d'économies ferions-nous si nous évitions ces orientations « au doigt mouillé » qui nous coûtent si cher en renoncements, en abandons de parcours et en échecs scolaires et universitaires ?

### **ANTICIPATION, PERSONNALISATION, PROFESSIONNALISATION**

Les enjeux de la Formation Professionnelle Continue sont immenses, pour peu que l'on considère le problème dans sa globalité et non par le petit bout de la lorgnette. Il en va ainsi de ceux qui évoquent, par pure démagogie, les 32 milliards de la Formation professionnelle. Fuyez-les, car ils démontrent ainsi leur incurie et leur incompétence en la matière., tant cela revient à mélanger des financements infiniment disparates.

Ordonner les actions en coordonnant le salarié acteur, l'employeur co-constructeur et la V.A.E. prescriptrice afin que les actions de formation ne s'élaborent pas et ne s'effectuent « hors sol », mais sur des objectifs contractualisés entre les parties prenantes.

Alors viendra le temps de l'Etat et des Collectivités Territoriales dont le rôle sera de rééquilibrer la formation professionnelle continue par rapport à la formation professionnelle initiale. Ceci afin de corriger les deux tares majeures de notre système : la spécialisation trop précoce de nos jeunes et les inégalités d'accès pour les adultes, notamment les femmes.

### **LES 32 MILLIARDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE ÉVOCATION DÉMAGOGIQUE**

Les enjeux de la Formation Professionnelle Continue sont immenses, pour peu que l'on considère le problème dans sa globalité et non par le petit bout de la lorgnette. Il en va ainsi de ceux qui évoquent, par pure démagogie, les 32 milliards de la Formation professionnelle. Fuyez-les, car ils démontrent ainsi leur incurie et leur incompetence en la matière., tant cela revient à mélanger des financements infiniment disparates.

Ordonner les actions en coordonnant le salarié acteur, l'employeur co-constructeur et la V.A.E. prescriptrice afin que les actions de formation ne s'élaborent pas et ne s'effectuent « hors sol », mais sur des objectifs contractualisés entre les parties prenantes.

Alors viendra le temps de l'Etat et des Collectivités Territoriales dont le rôle sera de rééquilibrer la formation professionnelle continue par rapport à la formation professionnelle initiale. Ceci afin de corriger les deux tares majeures de notre système : la spécialisation trop précoce de nos jeunes et les inégalités d'accès pour les adultes, notamment les femmes.





## social-travail-emploi-syndicats-élections-présidentielle-partis,PREV Une étude CFDT "casse des clichés" sur le travail, en pleine présidentielle (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Bertille OSSEY-WOISARD

ATTENTION - Ajoute interventions de François Fillon, Emmanuel Macron et Benoît Hamon ///

Paris, 16 mars 2017 (AFP) - Une enquête de la CFDT, qui a été débattue jeudi par plusieurs candidats à la présidentielle, "casse des clichés" sur le rapport des salariés au travail, notamment sur la durée légale, la santé, la charge et le management.

"La question du travail est trop souvent absente du débat" politique, a regretté Laurent Berger lors de la présentation à la presse des premiers résultats de l'enquête "Parlons travail", menée auprès de 200.000 personnes.

Et quand elle l'est, ce "n'est pas sous des angles qui nous conviennent", les candidats l'abordant soit "sous l'angle exclusif du temps de travail, avec la question des 35 heures, ce qui est réducteur", soit sous celui "des conséquences de la numérisation, donc du volume d'emplois".

Or, cette enquête "casse des clichés", en montrant par exemple que le temps du travail "n'est pas une question centrale" pour les salariés, a ajouté Laurent Berger, puisque pour 42% des personnes interrogées, la durée légale du temps de travail "n'est pas le problème".

Jusqu'à 39 heures par semaine, plus de 65% pensent que les horaires s'accordent bien avec leur vie personnelle. Entre 40 et 47 heures, ils ne sont plus qu'un salarié sur deux à le penser, et moins de 30% au-delà de 48 heures.

Autre enseignement de l'enquête, réalisée : 77% disent aimer leur travail, être fiers de ce qu'ils font (57%) et ne travaillent pas avant tout pour gagner le plus d'argent possible (54%).

En revanche, une majorité (51%) de salariés se plaint d'une charge de travail trop importante, qui affecterait leur santé.

Dans le détail, 36% ont déjà fait un burn out à cause du travail, un tiers considère que son travail nuit à sa santé, 44% ressentent souvent des douleurs physiques et 34% dorment mal.

Et une majorité critique une charge de travail "excessive" et n'a pas le temps de l'effectuer "correctement".

- La CFDT ne soutient aucun candidat -

Dans ce contexte, 97% des personnes interrogées considèrent qu'il est juste de tenir compte de la pénibilité du travail dans le calcul de la retraite, une des idées phares de la CFDT, mise en place en 2015 par le gouvernement malgré une vive opposition du patronat.

Le manque d'autonomie est la seconde source de mal-être au travail.

"Les gens veulent être davantage consultés sur les décisions qui les concernent dans les entreprises. Cette enquête montre que le modèle de l'entreprise hiérarchique est périmé. Il y a une profonde aspiration à davantage de coopération et de reconnaissance du travail", a analysé M. Berger.

Trois candidats sont venus commenter l'étude.

Benoît Hamon a de nouveau défendu une taxe sur les robots. Il a également souhaité "étendre les pouvoirs des comités d'entreprise" afin qu'ils puissent émettre "un avis conforme en cas d'utilisation de l'argent public", donnant l'exemple du CICE.

François Fillon a réaffirmé son intention de mettre fin aux 35 heures. Il a précisé qu'il donnerait aux entreprises au moins un an pour négocier des accords sur le temps de travail, avant de fixer une durée de référence pour celles qui n'auraient pas trouvé d'accord.

Emmanuel Macron a redit sa volonté de "suspendre" le compte pénibilité, qu'il veut voir "adapté" par branche, expliquant en outre qu'il n'aimait pas ce mot, qui renvoyait à une notion "doloriste" du travail.

M. Fillon, lui, veut supprimer le compte pénibilité, auquel la CFDT tient particulièrement.

Marine Le Pen n'avait pas été conviée, car le Front National représente un "danger", sur les questions "démocratique", "économique" et "sociale", selon le numéro un de la CFDT.

Sur la base de cette enquête, l'organisation syndicale, qui ne soutient "aucun candidat", a formulé jeudi plusieurs propositions, dont le renforcement du rôle des représentants syndicaux "pour peser dans la stratégie de l'entreprise".

Elle souhaite aussi la mise en place du chèque syndical, portée par MM. Macron et Hamon.

L'enquête a été réalisée en ligne entre septembre et décembre 2016.

bow-jah/db/bma

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2017/03/16 17:45:04 GMT+01:00  
#458443 DGTE 2098 DZF03 (4) AFP (638 words)

## L'INDUSTRIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PERD 10 000 EMPLOIS PAR AN

KAREN LATOUR



**Le constat est sans appel. Depuis 2008, les suppressions d'emplois industriels sont continues, indique l'Insee dans un rapport publié mi-mars. Toutefois, cette baisse ne touche pas de la même façon l'ensemble de la région. Les zones géographiques spécialisées dans les secteurs porteurs de l'industrie tirent leur épingle du jeu.**

Hausse de la productivité, baisse du volume de production et surtout externalisation des activités. L'ensemble de ces facteurs expliquent la chute du nombre d'emplois dans l'industrie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début des années 2000, selon une étude publiée par l'Insee mi-mars. Depuis cette date, *"l'industrie de la région perd en moyenne 10 000 emplois par an"*, détaille l'Insee.

L'organisme a plus particulièrement étudié la période allant de 2008 à 2013. Ainsi, fin 2013, 489 000 emplois industriels hors intérim sont présents en Auvergne-Rhône-Alpes. Soit une baisse de 11 % par rapport à 2008. Une variation qui reste toutefois inférieure à l'ensemble de la France métropolitaine (-12 %) et place ainsi Auvergne-Rhône-Alpes à la première place des régions en termes de volume d'emploi dans le secteur de l'industrie.

*"Nous perdons des effectifs, c'est certain. Et ce pour une raison : l'industrie crée plus de valeurs, car nous mettons davantage d'intelligence artificielle dans ce que nous fabriquons",* indique Thierry Barrandon, directeur général de Métallurgie rhodanienne. Par ailleurs, *"ce qui comptait auparavant dans les effectifs de la métallurgie, comme par exemple la recherche et développement, est désormais passé au tertiaire du fait d'externalisations."*

## ZONES GÉOGRAPHIQUES

Selon les secteurs, ces variations d'emplois sont différentes. L'emploi augmente dans certaines niches, comme le travail du cuir ou les produits métalliques pour le bâtiment. A l'inverse, *"la baisse est plus forte dans la fabrication de matériel de transport"*, note l'Insee.

Au niveau géographique, les zones historiquement spécialisées dans des secteurs industriels précis - comme Thiers avec la coutellerie, Ambert pour le tressage, Oyonnax avec les plastiques ou encore la Vallée de l'Arve et le décolletage - sont les plus touchés par la perte d'emplois industriels, même si ce secteur représente toujours 35 à 40 % des emplois. Seule la zone d'emploi d'Ambert fait exception grâce au développement plus récent de l'industrie pharmaceutique.

De fait, l'emploi industriel progresse légèrement dans les zones d'emplois qui se sont spécialisées dans des secteurs porteurs, comme Montélimar *"où dominent des secteurs peu sensibles aux cycles conjoncturels comme l'énergie (centrales nucléaires), les industries agroalimentaires et les produits de luxe"*. A Clermont-Ferrand également l'emploi s'est maintenu au niveau de 2008.

## HAUSSE DES CADRES ET INGÉNIEURS

Cette évolution de l'industrie dans la région a des répercussions sur la structure des emplois dans le secteur. Parmi les emplois perdus sur la période 2008-2013, les trois quarts sont des emplois ouvriers. Depuis 1999, leur part dans l'emploi industriel est passée de 57 % à 44 %, en raison notamment des gains de productivité. Les ouvriers non qualifiés sont les plus touchés. La baisse des postes d'employés accompagne au même rythme celle des ouvriers.

A l'inverse, la proportion de cadres et ingénieurs passe de 10 % à 20 % des emplois industriels entre 1999 et 2013. Il s'agit de la seule catégorie dont les effectifs croissent légèrement (+5%) entre 2008 et 2013. *"L'évolution inverse de l'emploi entre les emplois de conception (ingénieurs) et de fabrication (ouvriers) est symptomatique de la mutation industrielle en cours depuis quelques décennies"*, analyse l'Insee.

LUTTE

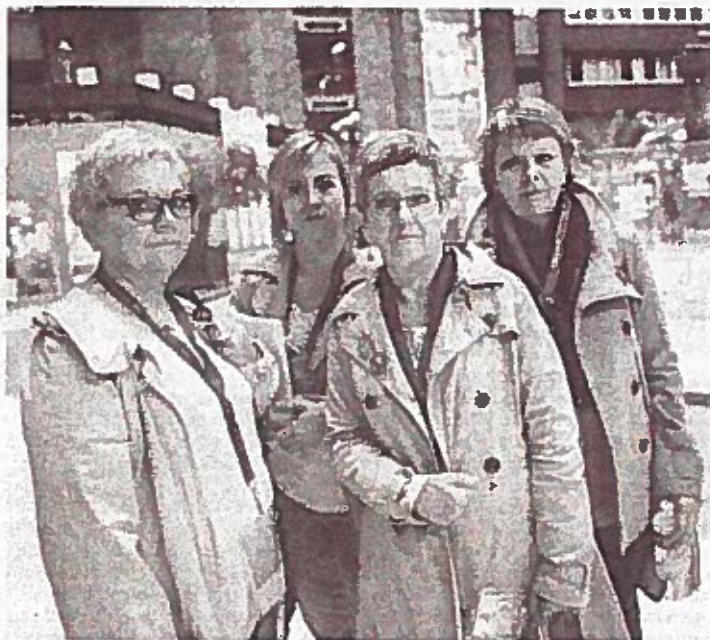
# 64 jours qui ont changé leur vie

Elles ont mené une grève historique par sa durée à la clinique des Ormeaux, à Tarbes. Un mois après leur victoire, cinq des chevilles ouvrières du mouvement se racontent.

Les premiers mots sont sans appel : « Je ne veux surtout pas être leader », se défend vigoureusement mais joyeusement Laurence Charroy, la secrétaire du syndicat CGT de la clinique de l'Ormeau à Tarbes (Hautes-Pyrénées), à peine assise. À ses côtés, Isabelle, Marie-Céline, une seconde Laurence, toutes aides-soignantes, et Juliette, l'infirmière du groupe. Elles ont participé à la plus longue grève jamais vécue par une clinique privée, 64 jours. Plus de deux mois durant lesquels ces soignantes et plus de la moitié de leurs collègues ont tenu tête aux dirigeants de deux groupes de l'hospitalisation privée. Médipôle, leur employeur, en cours de rachat par le géant Elsan, en passe de devenir le numéro un des établissements privés lucratisés pour le compte de fonds d'investissement très gourmands.

À la clinique, le feu couvait depuis un moment déjà lorsque la grève a éclaté, le 8 novembre 2016. Les journées de grève et de manifestations se sont alors succédé jusqu'au 10 janvier. Dès jours, des nuits aussi, ponctués par l'incroyable vague de solidarité de toute une population, une convocation au tribunal pour dix-sept d'entre elles, accusées de dégradation de la polyclinique, le chaud et froid soufflé par leur employeur au fil de dix-huit séances de négociations qui s'achèveront dans les bureaux du premier ministre. « Nous sommes passées d'une clinique indépendante à un groupe financier. Nous avons vu la différence. Au départ, j'étais élue sans étiquette. À l'arrivée des financiers je me suis dit qu'il fallait un syndicat à la hauteur », raconte Laurence Charroy. Les négociations annuelles se passaient mal. Les conditions de travail se dégradent. Le temps de repas, jusque-là rémunéré, ne l'était plus. Ceux qui travaillaient de nuit avaient perdu certains avantages acquis du temps où la clinique était encore dirigée par des médecins.

**De précieuses confidences pour accompagner les malades**  
Enfin, le projet de réorganisation des services de chirurgie inquiétait singulièrement les équipes. « Le nouveau propriétaire voulait créer une grande plateforme chirurgicale où tout le monde aurait été polyvalent », expliquent les cinq soignantes. Et, pour boucler le tout, les agents des services hospitaliers (ASH) étaient exclus de l'équipe de soins et rattachées à un service d'hôtellerie. « Souvent les patients se confient aux ASH au moment des repas ou du rangement de leurs chambres. Ces confidences nous sont précieuses pour accompagner les malades », souligne l'aide-soignante Ma-



Plus de deux mois durant, ces soignantes et plus de la moitié de leurs collègues ont tenu tête aux dirigeants de deux groupes de l'hospitalisation privée. Julien Joulin/Hanslucas

rie-Céline. Le cocktail explosif ne demandait qu'à éclater. Manquait l'audace du pas de côté qui change le cours des choses. L'audace de dire non. Qui alors ? À l'unanimité autour de la table, moins une voix, la sienne, les ex-grévistes désignent Laurence Charroy. « Elle était en avance sur les autres », juge la deuxième Laurence, soutenue par quatre « oui » approbateurs. La dame a beau s'en défendre, l'affaire est entendue. Isabelle se souvient du jour J.

De sa première rencontre avec la seule syndiquée de la clinique. Elle se trouvait près de la pointeuse. « Elle était en train d'afficher des informations sur le panneau syndical. Nous ne nous connaissons pas. Nous avons parlé du sentiment de mépris qui gagnait les filles. C'est parti comme cela. » S'en est suivie une assemblée générale. « Je ne veux pas être leader, insiste Laurence Charroy. Je ne veux pas avoir de pouvoir sur les autres. Durant le conflit, l'assemblée générale a

toujours été souveraine pour prendre les décisions, et, ajoute-t-elle, c'est la marque de fabrique de notre syndicat. La CGT casseuse, qui détruit tout, ce n'est pas vrai. » Un syndicat passé d'une poignée d'adhérentes, il y a trois ans, à cent aujourd'hui, « sur cinq cents salariés », se réjouit-elle, affichant un large sourire, le même qui simultanément gagne l'autre Laurence, Marie-Céline, Isabelle et Juliette.

**« Je ne supportais pas de laisser les gens aller à la désespérance »**  
Laurence Charroy se laisse finalement aller aux confidences. « Je ne pouvais pas rester sans rien faire. Les collègues allaient de plus en plus mal. Nous voyions les arrêts de travail monter en flèche. Et puis je ne supportais pas de laisser les gens aller à la désespérance et certains en venir à penser que seul le FN s'occupe d'eux. » Elle a pris son bâton de pèlerin et, de service en service, a rencontré ses collègues « Je leur disais que je ne pouvais pas parler à leur place. Qu'elles connaissent leur job, raconte-t-elle. Je me suis aperçue que beaucoup de choses nous rassemblent, des revendications, des valeurs. » Elle évoque la lutte commune des aides-soignantes, des infirmières aux côtés des ASH : « Cela n'allait pas de soi mais nous l'avons fait. Nous avons redécouvert que la santé est une chaîne. Nous

**« Durant le conflit, l'assemblée générale a toujours été souveraine pour prendre les décisions. »**

LAURENCE CHARROY  
SECRETARIE CGT

avons fait l'expérience de la solidarité. » Le silence se fait autour de la table. « Des retraités nous ont dit que nous les avions réveillés. À la clinique, on reparlait des grandes luttes Glat, de l'arsenal qui avait touché toutes nos familles. C'est sûr, nous avons réveillé quelque chose qui s'était endormi », estime Laurence Charroy.

« Des collègues nous disent même qu'elles se sont affranchies. Oui. Elles le disent », ajoute, réjouie, Isabelle, pour qui le réveil est également féministe. L'occasion de se moquer d'elles-mêmes, du coup de balai que ces dames s'astreignaient à passer après chaque occupation des locaux, « plus propres à leur départ qu'à leur arrivée. »

SYLVIE DUCATTEAU

# Politique de l'emploi : l'Etat et les régions trouvent un accord

## EMPLOI

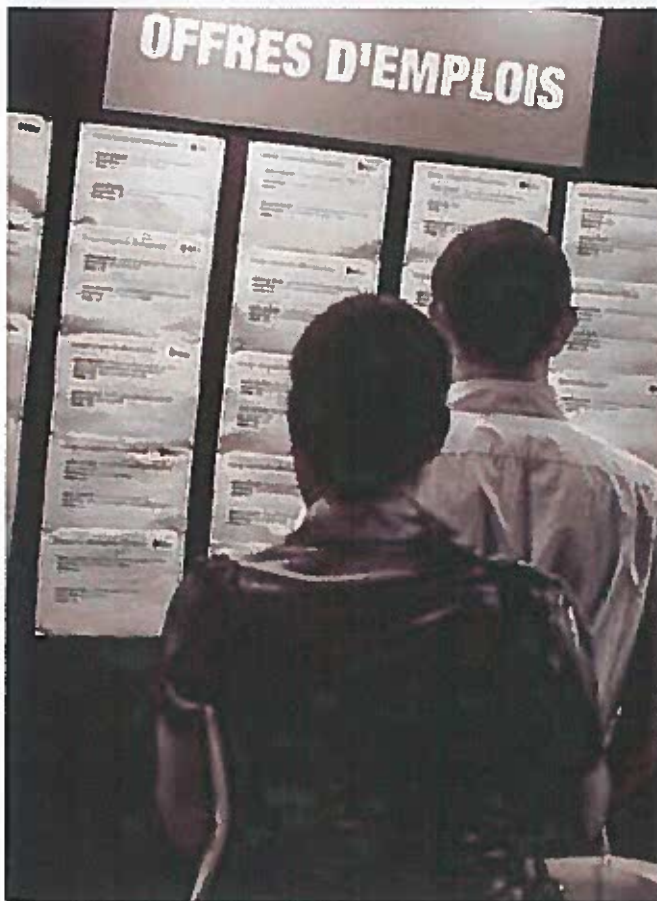
Les deux parties s'opposaient depuis l'automne sur les délégations de compétences et de crédits en matière d'emploi prévues par la loi NOTRe.

Alain Ruello  
@AlainRuello

Après six mois « d'échanges nourris » - pour reprendre l'euphémisme d'un des négociateurs -, l'Etat et les régions ont trouvé un compromis sur le volet emploi de la réforme territoriale de 2015. Un communiqué de presse conjoint, associé à une lettre de Myriam El Khomri à Philippe Richert, le président de Régions de France, doit être publiée jeudi pour officialiser la réconciliation, selon nos informations.

L'enjeu de la dispute ? Le périmètre des compétences que l'Etat était prêt à déléguer et, surtout, les crédits associés. Tout est parti d'une instruction du ministère du Travail du 14 octobre, à destination des préfets et des services déconcentrés de l'Etat. Cette instruction, qui a mis le feu aux poudres, précisait comment appliquer les articles 6 et 7 de la loi NOTRe, lesquels prévoient que les régions puissent se voir déléguer la coordination de tous les acteurs intervenant sur son terrain en matière d'emploi. S'appuyant également sur la plate-forme Etat-régions « Ensemble pour l'emploi » de 2016, le ministère précisait que cette délégation pouvait s'accompagner de transferts de crédits, « à l'exclusion de ceux relevant de dispositifs nationaux ».

Le sang des sept régions prêtes à jouer le jeu (Occitanie, Pays de la Loire, Corse, Centre-Val-de-Loire, Bretagne, Paca et Nouvelle-Aquitaine) n'a fait qu'un tour. Dans un courrier adressé le 21 novembre à Myriam El Khomri, leurs présidents ont demandé le retrait de



Durant six mois, le volet emploi de la réforme territoriale de 2015 a été l'objet d'âpres négociations. Photo Hamilton/REA

cette instruction jugée « inacceptable », traduisant une volonté de « recentralisation » de leurs compétences et écartant toute « mise à disposition d'agents de l'Etat ».

### « Mauvaise réponse à une bonne question »

« Lors du vote de la loi NOTRe et de la signature de la plate-forme Etat-régions, chacun croyait avoir compris la même chose. Avec l'instruction, on a compris que ce n'était pas le cas », analyse Gérard Cherpion, le président de la commission emploi, formation et apprentissage de Régions de France. « Le fond du problème, renchérit un responsable de l'Etat, c'est que cette délégation de

compétences est bancal. Elle apporte une mauvaise réponse à une bonne question : comment mieux se coordonner ? »

Un point en particulier a cristallisé les désaccords : l'avenir des missions locales, les régions voulant récupérer au passage tout ou partie des 320 millions que leur verse l'Etat chaque année. « On venait juste d'obtenir une hausse des dotations de l'Etat, il aurait fallu négocier région par région et je ne vois pas leur plus-value », soupire Jean-Patrick Gille, député PS d'Indre-et-Loire et président de l'Union nationale des missions locales.

Résultat des courses, le périmètre des missions locales ne change

## Kafka roi

Pour ceux qui en ont le courage (et le temps), la lecture de l'instruction n° DGFP/DAT/2016/275 montre à quel point l'administration n'a en rien perdu de sa « French touch ». Tout part d'un bon sentiment puisqu'il s'agit de « structurer la mise en cohérence » (1) des politiques publiques pour une plus grande efficacité sur le terrain. Pour cela il faut en passer, région par région, par une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle, une SCEOFP. A condition, bien évidemment, que cette nouvelle stratégie issue de la loi NOTRe « s'appuie sur la SRE et sur le CPRDFOP » et se « construise » « en cohérence avec la SRDEII ». Sans oublier qu'elle a « vocation » à « s'articuler » avec « la convention régionale de coordination », signée avec les acteurs du SPE (service public de l'emploi, NDLR), qui - faut-il le rappeler - comprend un « plan de coordination des outils »...

pas, l'Etat ne voulant pas les déstabiliser au moment où elles déploient la garantie jeunes. Charge au prochain ministre du Travail de rouvrir le dossier, en concertation.

Les régions ont obtenu, en revanche, que la durée des délégations puisse être portée à six ans, une demande forte de leur part. Quant à la mise à disposition d'agents de l'Etat, c'est la voie du détachement, au cas par cas, qui sera privilégiée. « L'accord change la donne en accordant aux régions une vision globale », se satisfait Gérard Cherpion, qui fait le parallèle avec le transfert par l'Etat, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, du dispositif Nacre de création d'entreprise. ■

# 35 heures : Fillon précise sa réforme

- Le candidat de la droite était invité jeudi par la CFDT à présenter son programme présidentiel.
- Emmanuel Macron et Benoît Hamon se sont aussi prêtés à l'exercice du grand oral du syndicat.

## SOCIAL

Leila de Comarmond,  
Isabelle Fleck  
et Alain Ruello

Un grand oral au cœur du Paris populaire... C'est au siège la CFDT que se sont rendus jeudi les principaux candidats à l'élection présidentielle. Benoît Hamon et François Fillon se sont déplacés en personne. Emmanuel Macron n'était pas présent, mais une interview avec lui a été projetée, tandis que Jean-Luc Mélenchon avait délégué Alexis Corbière. Marine Le Pen n'avait pas été conviée. « La CFDT considère qu'il y a un danger : le populisme du Front national ; on l'assume totalement », a expliqué Laurent Berger à la fin des auditions. Auparavant, la salle avait écouté stalleusement et applaudi sous les interventions, avec tout de même un peu moins d'enthousiasme pour le candidat de la droite et l'ex-ministre de l'Économie. Tous ont joué le jeu, quitte à prendre à rebrousse-poil leur auditoire.

« Entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle » François Fillon en a ainsi profité pour préciser son projet de sortie des 35 heures. Le candidat de la droite à l'Élysée a rappelé qu'il souhaitait que le seuil de déclenchement des heures supplémentaires soit fixé par accord majoritaire dans l'entreprise, y compris pour les « modalités des compensations salariales ». Si l'ex-Premier ministre a estimé qu'il était « idiot » de fixer ce seuil par la loi, car « tous les secteurs n'ont pas les mêmes besoins », il



François Fillon lors de son intervention à la CFDT. Le candidat de la droite à l'Élysée a assuré que la loi devait garantir qu'il n'y aurait pas de baisse du SMIC horaire. Photo: Im. Harrousta

a en revanche assuré que la loi devait garantir qu'il n'y aurait pas de baisse du SMIC horaire, ni de baisse de salaires pour ceux qui travaillent déjà 39 heures avec des heures supplémentaires. Surtout, François Fillon a avancé qu'il prévoyait « un an ou dix-huit mois pendant lesquels on laisse les entreprises négocier ». Pendant ce délai, les entreprises qui le souhaitent « resteraient sur la base des accords existants ». Mais au bout de cette période, les « conséquences » des négociations seraient tirées sous la

« La CFDT n'a pas de candidat dans cette campagne. »

LAURENT BERGER  
Secrétaire général de la CFDT

forme de la fixation d'« une durée de référence pour les entreprises qui ne seraient couvertes par aucun accord », c'est-à-dire les « nouvelles entreprises » ou celles « non couvertes par des accords antérieurs ». Cette durée de référence serait « la durée moyenne des accords négociés », a-t-il dit. Son entourage a précisé que l'objectif, pour inclure à la négociation, était que cette durée soit de 39 heures.

Emmanuel Macron, lui aussi, a profité de son audition pour préciser son projet sur un point sensible : la place des partenaires sociaux en

général. « Je veux qu'on sorte de l'équilibre défini entre 1945 et 1970 pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle », a-t-il proclamé. Dans sa « République contractuelle », « l'intérêt général, la gestion des grands risques comme la retraite, l'assurance-chômage, la dépendance, la formation professionnelle, c'est le politique, le président de la République, qui doit le porter », a-t-il affirmé, déclinant aux syndicats et aux employeurs le pouvoir de « participer à la fabrication de la loi ». Ils doivent seulement être des « opérateurs ». « Moi président, je veux reprendre ma part de responsabilité sur le chômage et la formation », a-t-il expliqué. Le dialogue social, pour Emmanuel Macron, doit se concentrer dans l'entreprise et à défaut dans les branches, la loi se contentant de définir un « ordre public social ».

Hamon critique le CICE Premier à passer, Benoît Hamon a été moins éloquent, si ce n'est lorsqu'il a plaidé pour « une extension des pouvoirs des comités d'entreprise sous la forme d'avis conformes sur tout ce qui impacte l'organisation du travail ou l'emploi », critiquant au passage la réforme du CICE soutenue par la CFDT, qui a « annulé du sable » dans les grandes entreprises.

Ces auditions auront-elles une influence sur le vote des adhérents de la CFDT qui hésitent pour l'essentiel entre Benoît Hamon et Emmanuel Macron ? « La CFDT n'a pas de candidat dans cette campagne », a insisté Laurent Berger en clôturant la journée, en présentant le « Manifeste de la CFDT pour le travail » tiré de l'enquête lancée à l'automne par la centrale. ■

## Les Français aiment leur travail mais le jugent souvent trop lourd

Les résultats de la grande enquête lancée il y a six mois par la CFDT ont été présentés jeudi. Les trois quarts des employés aimeraient être plus associés aux décisions.

J'aime mon travail, mais... En présentant jeudi les premiers résultats de la grande enquête « Parlons travail » de la CFDT, Laurent Berger, le secrétaire général de la centrale, n'a pas édulcoré *« toute l'ambivalence »* des réponses. D'un côté, sont évoqués le plaisir, la fierté ou l'épanouissement dans le travail. De l'autre, sont dénoncées la charge excessive et les nuisances physiques ou psychiques de leur activité. *« Le syndicalisme est*

*interrogé comme toutes les institutions. Mais si nous ne nous soucions pas de cette question, nous n'aurons plus d'utilité »,* a-t-il insisté.

Lancé il y a six mois, « Parlons travail » a recueilli 20 millions de réponses de la part de plus de 200.000 personnes, salariés du privé dans des grandes comme des petites entreprises, agents du public, chômeurs, jeunes... A l'origine, cette enquête marquait la volonté de la CFDT de remettre le travail, souvent traité sous le seul angle de l'emploi, au cœur du débat politique, mais aussi de recruter de nouveaux adhérents (« Les Echos » du 21 septembre).

Parmi les principaux enseignements qu'en a tirés le syndicat figure

en première place le fait que 77 % des répondants aiment leur travail, même si subvenir à ses besoins reste la première motivation. Quatre sur dix continueraient même à travailler s'ils gagnaient au Loto ! À travailler peut-être, mais dans un contexte différent certainement aussi, car l'enquête fait ressortir des conditions d'exercer son métier plus que difficiles.

### La santé en jeu

Là où le bât blesse, c'est d'abord sur la charge de travail, jugée « excessive » par un répondant sur deux. Près de six sur dix n'ont pas assez de temps pour bien faire. Sans oublier le problème de la déconnexion entre vie privée et vie profession-

nelle. Conséquence, pour un tiers des répondants, c'est la santé qui trinque. Douleurs, troubles du sommeil, stress au ventre, voire burn-out ou blessures : les symptômes sont nombreux.

### Le manque d'autonomie constitue la seconde source de mal-être au travail.

Autre résultat « sans appel », selon la CFDT, le manque d'autonomie constitue la seconde source de mal-être au travail. Un tiers des répondants ont l'impression de n'être qu'une « machine », un sur

quatre de « passer plus de temps à rendre compte des comptes qu'à travailler ». « A qui la faute ? Aux dirigeants, qui demeurent « jaloux » de leurs prérogatives en matière d'organisation du travail, selon Laurent Berger.

L'enquête fait ressortir une très forte volonté des employés (73 %) d'avoir davantage leur mot à dire dans les décisions importantes de leur employeur. « Le travail se transforme profondément sous l'effet du numérique, de la mobilité ou du management. Les aspirations des travailleurs aussi », a résumé le secrétaire général de la CFDT pour qui, la fine, l'enquête démontre que le « modèle vertical de l'entreprise est dépassé ». — A.R.

# Les artisans se méfient de Fillon et de Macron

## ENTREPRISES

**L'U2P a auditionné, jeudi, certains candidats à la présidentielle.**

Marie Bellan  
@mbellan1

C'est un passage obligé dans une course à la présidentielle. Les candidats font ces jours-ci le tour des organisations patronales. La semaine dernière à la CPME, la semaine prochaine au Medef et jeudi à l'U2P. En réalité, seul François Fillon s'était déplacé en personne pour partager son programme avec les adhérents de l'ancienne UPA (artisans, commerçants et professions libérales). Emmanuel Macron avait dépêché sur place Anne-Marie Idrac. Et Benoît Hamon était représenté par Arnaud Montebourg, toujours très à l'aise devant un auditoire d'artisans et de commerçants, qu'il a souvent côtoyés à Bercy.

L'ancien ministre du Redressement productif était toutefois bien en peine de défendre le revenu universel, pourtant mesure phare du candidat PS. C'est peu dire que le programme de Benoît Hamon n'inspire guère les membres de l'U2P. Le projet d'Emmanuel Macron et surtout celui de François Fillon remportent davantage l'adhésion. Mais, dans les deux cas, des points majeurs défendus par les candidats heurtent de plein fouet les convictions des artisans et commerçants.

Emmanuel Macron d'abord, qui n'a pas renoncé à revoir le système des qualifications, par exemple l'obligation d'avoir un brevet professionnel pour ouvrir un salon de coiffure. Pour l'ex-ministre de l'Econo-

mie, certaines exigences de qualification sont dépassées et freinent la création d'entreprises dans plusieurs secteurs. Les artisans, eux, y voient un risque de déperdition de la qualité de service. « L'avenir de la France n'est pas dans le low cost, ou le low qualification », a tenté de les rassurer Anne-Marie Idrac, sans préciser quelles seraient les qualifications touchées.

### Lot de consolation

Certaines mesures du programme de François Fillon ne sont guère plus rassurantes pour l'U2P. Notamment concernant les microentrepreneurs, dont il veut doper le développement. Le candidat de la droite à l'Elysée compte Hervé Novelli dans son équipe de campagne, le créateur du

### Essor des microentreprises et réforme des qualifications : les deux mesures qui inquiètent l'U2P.

régime des autoentrepreneurs, devenus microentrepreneurs, et dont les artisans n'ont cessé de dénoncer la concurrence déloyale depuis sa création en 2009. François Fillon veut largement assouplir ce régime dont il attend 1 million de créations d'emplois en cinq ans.

En guise de compromis, François Fillon veut donner la possibilité aux artisans d'opter eux aussi, s'ils le souhaitent, pour le régime de franchise de TVA, en relevant les plafonds à 50.000 euros pour les services et 100.000 euros pour l'achat-vente. Un lot de consolation jugé bien maigre par les membres de l'U2P. ■





## CHRONIQUE

PAR MICHEL NOBLECOURT

# Mélenchon et la CGT, l'heure du désamour

En 2012, les drapeaux rouges de la CGT coloraient les meetings de Jean-Luc Mélenchon. Le candidat du Front de gauche avait même été la vedette d'un rassemblement organisé par la centrale syndicale sur la réforme des retraites, le 31 janvier 2012, au Zénith à Paris, où il avait fait l'objet d'une longue ovation.

Cinq ans plus tard, la CGT n'est plus dans la roue du porte-parole de La France insoumise. Aucune de ses fédérations n'appelle ainsi à participer, samedi 18 mars, à la marche pour la VI<sup>e</sup> République. M. Mélenchon, qui ne veut pas « rassembler des sigles » mais « fédérer le peuple », semble en avoir pris son parti. Interrogé par *L'Humanité Dimanche* du 12 mars, sur son souhait de ne pas voir de « drapeaux d'organisations », l'ancien ministre explique son « souci de faire en sorte que [nos] partis ne donnent pas le sentiment de s'approprier la marche ». « Venez avec des pancartes, des slogans, des revendications, lancez-les. Et, bien sûr, mettez vos badges ! Mais agissons pour que tout le monde soit à l'aise. »

A l'aise, la CGT ne l'est plus avec le candidat de La France insoumise. En 2012, plusieurs fédérations (services publics, énergie, cheminots) avaient roulé ouvertement pour M. Mélenchon. Lorsque, en 2014, le 12 avril et le 15 novembre, le Front de gauche

avait organisé des « marches contre l'austérité », plusieurs secteurs cégétistes (culture, finances, équipement, organismes sociaux, services publics, chimie, livre, agriculture, fonctionnaires) avaient apporté leur concours. Alors secrétaire général, Thierry Lepaon s'en était ému. « On ne sert pas de son étiquette politique dans la CGT », avait-il asséné, impuissant à venir à bout de la « confusion » qu'il dénonçait.

### « Prise de distance »

Changement de décor en 2017. Avant la primaire à gauche, Philippe Martinez avait estimé, dans *Les Echos* du 16 janvier, que « Valls, Hamon, Macron, Mélenchon... tous sont loin de la réalité du monde du travail ». « Cette déconnexion est grave », avait ajouté le secrétaire général de la CGT. Tous dans le même sac.

Si la CGT a coupé le cordon avec le Parti communiste, certaines fédérations, comme l'énergie et les cheminots, en restent proches. Mais, dans l'élection présidentielle, aucune ne soutient M. Mélenchon. « Cette prise de distance, souligne un dirigeant cégétiste, s'explique par les positions de Mélenchon sur l'avenir du nucléaire et l'industrie et par son refus d'un rapprochement avec Hamon. » La tiédeur du soutien communiste joue aussi. Entre La France insoumise et la CGT, c'est l'heure du désamour. ●

L'Humanite - vendredi 17 mars 2017

**LÉGÈRE BAISSÉ DU CHÔMAGE À LA MI-2017**

En France, la croissance sera au deuxième trimestre de 0,5 %, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent, estime l'Insee dans sa note de conjoncture publiée jeudi. Le taux de chômage diminuerait de 0,2 point au premier semestre.



## prison-syndicats,LEAD Blocage des Baumettes pour demander des effectifs supplémentaires

ATTENTION - ajoute réaction de la direction des services pénitentiaires ///

Marseille, 16 mars 2017 (AFP) - Plus d'une centaine d'agents pénitentiaires interdisaient jeudi matin l'accès à la prison des Baumettes à Marseille à l'appel de plusieurs syndicats, pour demander des effectifs supplémentaires, a constaté une journaliste de l'AFP.

Selon les syndicats, 250 agents, rassemblés devant l'entrée principale de la prison, bloquaient l'ensemble des entrées du centre pénitentiaire, notamment celle au parloir, depuis 06H00 jeudi. "Nous réclamons des effectifs pour l'ouverture des Baumettes II en avril", a dit à l'AFP Christophe Buono, secrétaire local adjoint du Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS).

"On s'est aperçu lors des exercices qu'on manquait de personnel en vue de l'ouverture de la nouvelle prison", a-t-il ajouté. Les syndicats pénitentiaires ont envoyé un rapport au ministère sur cette situation, a-t-il dit, sans obtenir de réponse. Le nouveau quartier de 573 places, baptisé Baumettes II, est construit à la place de bâtiments annexes.

Joint par l'AFP, la direction interrégionale des services pénitentiaires a assuré que l'ouverture des Baumettes II avait fait l'objet "d'un travail technique en amont avec une analyse très fine des postes occupés". Philippe Peyron, directeur interrégional, a dit que "beaucoup d'effectifs seront récupérés avec la fermeture" et que des services seraient mutualisés.

Concédant que l'ouverture se ferait "peut-être de façon un peu juste", il a annoncé que la direction des services pénitentiaires s'engageait à "revisiter de façon technique l'organigramme". L'entrée des détenus dans les Baumettes II, prévue début avril, a été repoussée de trois semaines au moins, a ajouté Philippe Peyron.

Les agents pénitentiaires s'inquiètent aussi de la fermeture définitive de la prison historique, qui devra avoir lieu fin 2017 et générera "un excédent d'agents, dont 150 devront être mutés sur Aix-Luynes". "Nous demandons une prime de mutation égale pour tout le monde, y compris pour les stagiaires arrivés récemment et qui seront les premiers mutés", a précisé Christophe Buono.

Le directeur interrégional des services pénitentiaires a dit à l'AFP que les primes ne seraient pas attribuées en fonction du statut des agents mais de leur éloignement familial.

Avec 1.608 détenus hommes hébergés pour une capacité de 1.153 et 124 femmes pour 67 places, les Baumettes sont le plus important établissement pénitentiaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En décembre 2012, le contrôleur général des prisons avait critiqué l'état de l'établissement, notamment sa surpopulation et son insalubrité. Ce bâtiment des années 30, qui ne peut être rénové, sera détruit. Sera édifié à sa place un nouvel établissement, les Baumettes III, annoncé pour 2021.

jp/mdm/DS

2017/03/16 11:33:47 GMT+01:00  
#457212 DGTE 0867 DYS72 (4) AFP (400 words)



## transports-aviation-social-grèves-syndicats-entreprises,PREV Air France: début samedi d'une grève de trois jours du personnel de cabine (PRESENTATION)

Par Jeremy TALBOT

Paris, 17 mars 2017 (AFP) - Les hôtesses et stewards d'Air France sont appelés à la grève samedi pour trois jours, essentiellement contre un projet de filiale qui menace à terme leurs emplois et conditions de travail, selon les syndicats à l'origine du mouvement.

Le nombre de vols annulés à la suite des préavis du SNPNC/FO, de l'Unsa-PNC et de trois organisations non représentatives (CFTC, SUD-Aérien, SNGAF), sera connu vendredi dans la matinée.

"Afin de pouvoir assurer un nombre maximal de vols avec une composition d'équipage réduite, nous pourrions être contraints de limiter le nombre de clients à bord" sur certains vols, prévient la compagnie sur son site Internet.

La précédente grève, menée l'été dernier également par cinq syndicats, avait conduit la compagnie à supprimer 1.400 vols en une semaine (jusqu'à 20% de vols annulés par jour), soit une perte évaluée à 90 millions d'euros.

Cette fois, les 13.500 personnels navigants commerciaux (PNC) d'Air France sont appelés à la mobilisation contre un projet d'accord collectif amené à régir leurs conditions de travail, de rémunération et d'avancement pour la période 2017-2021.

Le texte a été signé par l'Unac, qui ne dispose cependant pas de la majorité nécessaire pour le rendre applicable. Il est refusé par les deux autres syndicats représentatifs, le SNPNC et l'Unsa, qui le jugent "dégradé" par rapport à l'accord actuellement en vigueur.

Mais la grève est surtout dirigée contre le projet "Boost" de nouvelle compagnie, filiale d'Air France, que la direction du groupe aérien espère concrétiser prochainement.

- 'Mauvaises intentions' -

L'entreprise veut transférer sur "Boost" (nom provisoire) les lignes moyen et long-courriers actuellement non rentables sur Air France, voire d'ouvrir de nouvelles routes, grâce à des coûts d'exploitation moindres.

Son modèle économique repose principalement sur l'embauche de PNC rémunérés "au prix du marché", c'est-à-dire 40% moins cher que dans la compagnie tricolore historique.

Les syndicats de PNC d'Air France, pas associés aux négociations sur "Boost", redoutent que l'activité d'Air France soit aspirée progressivement au profit de la filiale à coûts réduits, malgré les garanties apportées par la direction.

Dans un accord à durée indéterminée, "Air France s'engage à ce que cette nouvelle compagnie filiale à 100% d'Air France, (...) n'exploite pas plus de 10 avions Long-Courrier et 18 avions Moyen-Courrier". Le texte exclut par ailleurs toute "mobilité contrainte" d'Air France vers "Boost".

Pourtant, le SNPNC et l'Unsa restent persuadés que les garanties proposées seront remises en cause dans quatre ans, quand l'accord collectif des PNC d'Air France arrivera à échéance et "au moment où les premiers résultats de Boost tomberont".

Alors que la masse salariale d'Air France sera "encore plus lourde" et ses avions, "vieillissants", les PNC de la compagnie historique "se verront contraints de baisser leur salaire ou de travailler aux conditions Boost", prédisent les deux syndicats.

Ils réclament un "accord collectif non dégradé et très long (plus de 5 ans ou à durée indéterminée)".

Mais la direction "ne veut absolument pas", preuve "qu'elle a de mauvaises intentions" pour la suite, assure à l'AFP Christophe Pillet (SNPNC).

L'été dernier, déjà, c'est le manque de confiance envers la direction qui avait principalement motivé la grève de sept jours initiée par le SNPNC et l'Unsa.

Alors que l'entreprise proposait de reconduire l'accord d'entreprise quasiment à l'identique, pour 17 mois, les syndicats la soupçonnaient de vouloir ensuite utiliser "le moindre retournement de tendance" pour reprendre les négociations, un an plus tard, avec des exigences beaucoup plus élevées.

jta/ao/bd

AIR FRANCE-KLM

by : Jeremy TALBOT

2017/03/17 08:35:08 GMT+01:00  
#459829 DGTE 0393 DZS89 (4) AFP (563 words)

# Pourquoi la France résiste (encore) au modèle du travailleur pauvre

A la différence du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, les emplois « à bas salaire » sont peu nombreux dans l'Hexagone. Mais la situation évolue

## ANALYSE

Le constat pourra choquer les familles modestes et tous ceux qui peinent à vivre des revenus de leur travail. Et pourtant : comparativement aux autres grands pays européens, la France reste l'un des pays qui possède le moins de travailleurs pauvres. « Traditionnellement, la France rejette ce modèle d'emplois peu qualifiés, qui permet d'assurer le plein-emploi au prix de l'existence de salariés à très faibles revenus dans les pays qui l'acceptent, comme le Royaume-Uni ou les États-Unis », souligne Patrick Artus, économiste chez Natixis. Avec un corollaire, particulièrement inflammable en cette période de campagne électorale : le chômage de masse, et notamment celui des moins qualifiés.

Le taux de chômage des 25-64 ans n'ayant pas le bac était ainsi de 15,6 % en France en 2015, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), alors qu'il tombe à 5,7 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En comparaison, ils n'étaient que de 7,3 % au Royaume-Uni. Autre écart significatif, l'Allemagne comptait 22,5 % de travailleurs « à bas salaire » (c'est-à-dire inférieur aux deux tiers du salaire horaire brut médian), contre 8,8 % en France en 2014 (derniers chiffres connus), selon Eurostat.

« On a eu une explosion des travailleurs pauvres en Allemagne de-

puis les réformes Hartz du milieu des années 2000. Et au Royaume-Uni, ce phénomène a toujours existé, du fait de la flexibilité plus grande du marché du travail », explique Julien Damon, professeur associé à Sciences Po.

Les « mini-jobs » allemands, le plus souvent à temps partiel, ou les « zero hour contracts » britanniques (sans durée minimum de travail), qui permettent à ces pays d'afficher de faibles taux de chômage, reposent sur l'idée de « mobiliser les gens vers l'emploi », rappelle Stefano Scarpetta, directeur de l'emploi, du travail et des politiques sociales à l'OCDE. Toutefois, ils se sont le plus souvent accompagnés d'une précarité croissante.

« Le CDD est devenu un piège »  
« Les mini-jobs allemands devaient constituer des tremplins vers de meilleures offres d'emploi, mais cela n'a pas toujours été le cas. Surtout, une fois dans l'emploi, ces populations ont été délaissées par les services publics de formation, alors qu'ils avaient de faibles compétences », explique M. Scarpetta.

« La notion de plein-emploi ne dit rien de la qualité de ces emplois : durée du travail, salaire, horaire... », abonde Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques. Un véritable choix de société, en somme. Ainsi, « le temps partiel est moins développé en France, et, quand c'est le cas, il l'est avec des horaires plus élevés qu'ailleurs

(24 heures au minimum par semaine contre seize en Allemagne) », détaille M. Heyer.

La présence d'un salaire minimum élevé par rapport aux autres pays (le smic représente près des deux tiers du salaire médian en France, contre moins de la moitié en Allemagne et au Royaume-Uni), mais aussi d'un système de protection familiale plus généreux, explique aussi que le phénomène de « pauvreté laborieuse », comme l'appelle M. Damon, soit moins répandu.

La situation évolue toutefois. D'abord parce que nos voisins s'attaquent au sujet : l'Allemagne s'est dotée d'un salaire minimum au niveau fédéral depuis 2015, le Royaume-Uni réévalue régulièrement le sien. La crise a aussi rendu plus criantes les inégalités du marché du travail hexagonal. « En France, comme dans les pays du sud de l'Europe, le CDD [contrat à durée déterminée] est devenu un piège plutôt qu'un tremplin : seuls 20 % des bénéficiaires accèdent à un CDI [contrat à durée indéterminée] dans les trois ans », pointe M. Scarpetta. Sans parler des failles du système français de formation, peu lisible et impossible à évaluer.

De plus, si l'emploi repart dans l'Hexagone, il s'agit d'abord d'emplois précaires. Sur les 187 200 emplois salariés créés dans le secteur marchand en 2016, un peu plus de 70 000 relevaient du secteur de l'intérim, indique l'Insee. « Le retour vers le plein-emploi se

fait plutôt par le remplacement d'emplois industriels par des emplois de services peu sophistiqués (services à la personne, logistique), le développement de l'emploi non-salarial à revenu faible et à temps partiel (VTC, livreurs...). Le marché du travail est, paradoxalement,

très flexible à la marge », remarque M. Artus.

Si le CDI reste la norme, avec 76,4 % des salariés tricolores, les CDD explosent : fin 2015, ils représentaient 87 % des recrutements. Surtout, les contrats de moins d'un mois (CDD ou intérim), qui

représentaient 45 % des embauches au début des années 2000, ont bondi à 70 %. « La vraie question, c'est : veut-on une société d'emploi mais au prix d'inégalités de statuts importantes ? », conclut M. Artus. ■

AUDREY TONNELIER

**DÉBUT DE LA MARCHÉ À 14 HEURES À BASTILLE**

Le samedi 18 mars, la marche pour la VI<sup>e</sup> République débutera à 14 heures place de la Bastille, à Paris. Les cortèges se dirigeront vers la place de la République, où Jean-Luc Mélenchon prononcera un discours vers 15 heures, suivi de concerts.

**L'événement**



ELECTIONS 2017

« **L**e 18 mars, j'ai Bastille. » Cet appel révolutionnaire se multiplie sur les réseaux sociaux. Samedi, tous les candidats à l'élection présidentielle seront connus. Celui de la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, soutenu par le PCF, appelle symboliquement les citoyens à marcher de la place de la Bastille à celle de la République à Paris, pour défendre la création d'une VI<sup>e</sup> République. « La campagne va commencer à ce moment-là, par un événement politique de très haut niveau : une manifestation de masse pour changer la Constitution et la République », explique sur son site le candidat. Le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, souhaite également faire de cette marche « un grand moment marquant de la campagne à un mois du premier tour ».

Jean-Luc Mélenchon souhaite redonner le pouvoir au peuple

En 2012, plus de 120 000 personnes avaient répondu à un appel similaire, dans le cadre de la campagne du Front de gauche. Depuis deux semaines, citoyens de tous les pays, militants, insoumis comme communistes, mais pas seulement, se mobilisent pour faire de cette journée une réussite. Alors que la V<sup>e</sup> République pourrait sur pied, en organisant l'exclusion des citoyens de la décision politique, Jean-Luc Mélenchon souhaite redonner le pouvoir au peuple. C'est la proposition phare du programme « l'Avenir en commun ». Toutes les autres mesures présentées découlent de cette nécessité.

Mercredi, sous une lumière de printemps et dans un garage parisien, des militants insoumis préparaient l'événement en fabriquant pancartes et banderoles. « Le plus important, c'est d'exposer le programme que l'on offre, mesure Pierre. Tout démarre avec la fin de la monarchie présidentielle. L'usage de six 49-3 sous Hollande, pour faire passer en force des lois ignobles que la population rejetait, ce n'est pas la démocratie. » « On en arrive à un point où l'on ne peut pas imaginer faire une politique de gauche avec les institutions actuelles. Il est urgent de tout changer. La V<sup>e</sup> est à bout de souffle, entre oligarchie et argent roi. Il faut un choc, une révolution sans violence pour relancer l'espoir », poursuit Jean-Paul.

Pot de peinture à la main, Laetitia a le regard qui pétillie. « J'ai mal à mon pays, mais je suis très heureuse d'avoir trouvé un projet auquel j'ad-

hère pleinement », apprécie-t-elle. Puis elle enchaîne : « Nous devons arrêter d'être des maîtres et assurer l'implication de tous dans la vie publique. La première chose à faire, c'est la constituante. » La réécriture collective et dans la transparence de la Constitution, ainsi que la rédaction d'une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen lui apparaissent comme des actes fondateurs inévitables.

Dans l'atelier, la grande question de la démocratie se décline sur tous les terrains. « Nous devons faire en sorte que chaque individu soit réellement en capacité de décider librement », explique Charlotte Girard, corresponsable du programme. Pour ce faire, cette VI<sup>e</sup> République devra offrir des garanties aussi bien en termes d'éducation, de liberté des médias, que d'assurance de conditions de vie dignes. « Réduisons le temps de travail », « Soignons chacun selon ses besoins » et « Passons à la planification écologique »... autant de mots d'ordre qui défilèrent samedi de Bastille à République. ■

AURÉLIE BOUCHÉ

18 MARS

# Des Bastille à conquérir, des vies à changer sans attendre

La marche de samedi pour une VI<sup>e</sup> République doit marquer une nouvelle étape de la campagne de Jean-Luc Mélenchon. Des personnalités expliquent leur soutien. L'Humanité détaille 10 mesures d'urgence pour changer le quotidien.

## 1 REMBOURSEMENT À 100 % DES SOINS DE SANTÉ PAR LA SÉCU

1 Selon une étude du Secours populaire, 64 % des Français les plus modestes ont des difficultés à payer les soins non remboursés par la Sécurité sociale. La moitié d'entre eux ont renoncé l'an passé à une consultation chez le dentiste, quand 40 % ont tiré un trait sur un passage chez l'ophtalmologiste. Face à la privatisation des soins, le taux de renoncement progresse chaque année en France. L'es-

perance de vie en bonne santé diminue de son côté depuis 2006 et six années d'écart d'espérance de vie séparent aujourd'hui un ouvrier d'un cadre. La Sécurité sociale, elle, n'assure plus que 50 % de la prise en charge des soins. Comme voulu à l'origine par son fondateur communiste, Ambroise Croizat, Jean-Luc Mélenchon propose dans son programme d'instaurer le « 100 % Sécu », en remboursant à 100 % les soins

de santé prescrits (dont les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs). La protection face à la maladie deviendra ainsi un droit universel et les « usagers n'auront plus un euro à sortir pour se soigner », selon « l'Avenir en commun ». En outre, les primes versées aux complémentaires santé inégalitaires seront transformées en cotisations sociales et les dépassements d'honoraires seront interdits.

## 2 HAUSSE DU SMIC DE 16 %

2 Alors que le montant du Smic est actuellement de 1149,07 euros net mensuels pour un salarié à temps plein, Jean-Luc Mélenchon propose de revaloriser immédiatement le salaire minimum de 16 % pour le porter à 1326 euros net pour 35 heures hebdomadaires. Une mesure qui aurait non seulement un impact instantané sur le pouvoir d'achat des salariés, mais qui se diffuserait au-delà. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estimait dans une étude de 2012 qu'« une hausse de 1 % du Smic entraîne une hausse moyenne des salaires de l'ensemble du secteur marchand de 0,1 % ». En revanche, cette étude pointe le risque d'un alourdissement d'une telle politique pour les finances publiques, au vu des mesures d'allègement de cotisations sociales patronales existantes, notamment celles touchant les salaires d'un montant jusqu'à 1,6 Smic mises en place par François Fillon. D'où la proposition du candidat de la France insoumise de remettre à plat l'ensemble des exonérations de cotisations sociales.

## 3 UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES

3 François Hollande avait promis d'en faire sa « priorité », mais le bilan pour la jeunesse à l'issue de son mandat est loin d'être reluisant. « 23,4 % des 15-24 ans sont au chômage », « un quart des sans-domicile fixe ont moins de 30 ans », « 27 % des jeunes en formation déclarent avoir renoncé à des soins », ont encore rappelé les organisations de jeunesse (JOC, MJCF, UNL, MIS, Unef...), la semaine dernière.

Déjà inscrite au programme du Front de gauche de 2012, l'idée d'une allocation d'autonomie pour les jeunes est encore d'actualité, défendue par Jean-Luc Mélenchon. Elle sera « d'un montant de 800 euros par mois pour les jeunes de 18 à 25 ans, d'une durée de trois ans, sous réserve d'une formation qualifiante et « sous condition de ressources » », précisent David Guiraud et Anne Fraquet, auteurs du livret programmatique de la France insoumise consacrée à la question. Quant à son coût de 2,8 milliards d'euros « son financement sera assuré par le budget de l'État en incluant notamment des aides déjà existantes ».

## ARTICLE 28

« Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. » Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

## ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

La date du 18 mars n'a pas été choisie par hasard. Symbolique, elle marque en 1871 le début du soulèvement de la Commune de Paris.

## L'événement

## 4 INTERDICTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Tous les ans, de nouveaux records sont atteints. En 2015, il y a eu 14 663 expulsions locatives avec le concours des forces de l'ordre. Soit une hausse de 24 % par rapport à 2014 et de 127 % depuis 2001, selon les données de la Fondation Abbé-Pierre. Pris en tenaille entre la hausse des prix des logements, qui ont doublé entre 1998 et 2008, et la stagnation des salaires, voire la perte d'emploi et la précarisation, les ménages modestes ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs charges locatives.

Face à ce fléau, Jean-Luc Mélenchon propose d'interdire les expulsions sans relogement. Au-delà, le candidat, reprenant à son compte une proposition de la Confédération nationale du logement, veut créer « une sécurité sociale du logement, avec une garantie universelle des loyers qui a l'avantage de supprimer les expulsions locatives et de faciliter l'accès de tous à un logement ». Il s'agirait aussi pour y parvenir de « construire 200 000 logements publics par an pendant cinq ans aux normes écologiques ».

## Le peuple d'en bas est à l'agonie

Je chante ce qui me paraît être important et j'essaie d'apporter ma pierre à l'édifice pour écraser ce mur des violences, de la peur, ce mur des différences. Je chante pour une humanité plus libre et plus sereine. S'il pouvait y avoir une VI<sup>e</sup> République, je trouve que cela arrangerait beaucoup de choses. Je suis plutôt anarchiste insoumise. Je vote toujours communiste parce que je suis pour l'ouverture des frontières, de la société et pas pour une fermeture. Je vais chanter demain deux chansons, *Aux armes* et *les Brebis*, et dire quelques mots sur la raison de ma présence en tant que citoyenne. Je vois bien que le peuple est divisé. Les gens sont montés les uns contre les autres alors qu'ils sont dans le même



Mellissmell  
Chanteuse

camp. Ils se trompent de parti en votant pour l'extrême droite ou juste parce qu'un homme les a séduits et pas pour son programme. Je dirai que le diable, c'est l'argent. Le système est corrompu jusqu'à la moelle. Je sens que le peuple d'en bas est à l'agonie et survit tout juste. Il est difficile de gagner sa croûte et de remplir son frigo. Quand on voit tous ces politiques et ces élites se gaver, ça donne la rage, l'envie de se lever, de se révolter. Dans le programme de Jean-Luc Mélenchon, je ne suis pas d'accord avec tout, mais s'il y a une VI<sup>e</sup> République avec des nouveaux représentants du peuple, une différence politique, ça m'intéresse de voir comment les choses peuvent évoluer. »

Le 1<sup>er</sup> décembre 2013.  
Manifestation à Paris,  
contre l'injustice fiscale  
et sociale.  
Patrick Nussbaum



## Des moyens pour assurer la solidarité territoriale



Christian Favier  
Sénateur,  
président  
du conseil  
départemental  
du Val-de-  
Marne

Dans cette campagne présidentielle où les projets qui concernent au quotidien les Français tardent à être placés au cœur du débat, l'avenir des collectivités locales et des services publics de proximité mériterait un échange beaucoup plus approfondi. Depuis dix ans, les plans d'austérité imposés aux collectivités locales rendent chaque jour l'exercice de leurs missions de plus en plus complexe. Les réformes, plus technocratiques les unes que les autres, se sont succédées. Les services publics sont malmenés, fragilisés et de plus en plus éloignés des citoyens et des usagers. Or, s'il est un lien essentiel dans notre République, c'est bien celui qui unit chaque citoyen, chaque habitant à sa ville, son département ou, dans une moindre mesure, sa région. Vouloir à tout prix appliquer les

injonctions de Bruxelles en réduisant la place des collectivités locales et des services publics constitue une démarche dangereuse, porteuse d'isolement, de régression sociale et territoriale.

Je partage la volonté de Jean-Luc Mélenchon de placer à contre-courant des lieux communs bien-pensants que l'on nous assène à longueur d'antenne - la commune et le département au cœur du paysage institutionnel. Cette volonté rejoint l'attachement des Français à leurs collectivités locales. Je soutiens également sa proposition de rétablir les moyens légaux et financiers aux départements, leur permettant d'assurer la solidarité territoriale. C'est un enjeu majeur pour redonner espoir et confiance en la capacité des institutions et des services publics de répondre aux besoins de nos concitoyens et aux défis auxquels sont confrontés les territoires. »

## 5 MOINS DE TVA SUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

La TVA, un impôt injuste ? Elle « représente 1 300 euros, soit 11,5 % du niveau de vie des plus pauvres, contre 3 600 euros, soit 5,9 % de celui des plus riches », selon l'Observatoire des inégalités. Dans un budget, même le taux « réduit » à 5,5 % appliqué aux produits de première nécessité peut donc peser lourd. Jean-Luc Mélenchon propose de le réduire et de ve-

venir sur les dernières hausses. Certains soutiens du candidat, notamment le PCF, estiment même qu'il faut supprimer cette taxe sur les produits de première nécessité. S'il n'existe pas de définition officielle de ces derniers, cette mesure concernerait les achats indispensables à « une vie digne » comme l'alimentation, l'électricité, le gaz... Au total, avec cette mesure, assortie d'autres

dispositions comme la gratuité des premiers mètres cubes d'eau ou de la cantine, c'est sur une « baisse d'au moins 100 euros par mois sur les dépenses contraintes » que mise l'équipe de Jean-Luc Mélenchon. Pour financer cette réduction de TVA, une taxe « grand luxe » verrait le jour et rapporterait, selon les économistes de FI, « 5 milliards d'euros ».

## L'événement

### Témoigner ma sympathie à une vraie force de gauche



Laurent Binet  
Écrivain

Il y a cinq ans, j'avais suivi la campagne de François Hollande avec l'espoir rétrospectivement dérisoire, pour ne pas dire ridicule, qu'il rompe avec la politique de Sarkozy. Participer au rassemblement de samedi est pour moi l'occasion d'en finir symboliquement avec l'in vraisemblable séquence antisociale qu'aura été ce quinquennat, en témoignant ma sympathie à une vraie force de gauche, cohérente et combative.

Il s'agit aussi d'une mise au clair sur un point politiquement crucial : plus jamais

PS. Faire semblant de redevenir de gauche six mois avant les élections, c'est trop facile.

Quant à la VI<sup>e</sup> République, c'est l'accumulation des trahisons de Hollande qui m'en a fait comprendre la nécessité. En Allemagne, il ne serait jamais allé au bout de son mandat, le Parlement l'aurait démis de ses fonctions. Ici, lui et Valls ont pu imperturbablement gouverner contre leur propre majorité et contre leurs électeurs. Pour la crédibilité de la démocratie, il faut que s'achève l'ère du 49.3.

### 6 CANTINE, TRANSPORT, PÉRISCOLAIRE : GRATUITÉ RÉELLE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

En France, depuis le début des années 1880, l'éducation est publique, laïque et gratuite. Enfin, gratuite, c'est sur le papier, car s'il est vrai que l'État dépense en moyenne, tous niveaux confondus, aux alentours de 7500 euros par élève chaque année, il reste aux familles à déboursier en moyenne 760 euros par an, selon le ministère de l'Éducation nationale lui-même (et jusqu'à 1250 euros pour les élèves des lycées professionnels). Cantines, fournitures, manuels, transport, sorties... la

liste est longue des coûts annexes qui mettent à mal le principe de gratuité et l'égalité entre les élèves. Pour enfin tenir cette promesse républicaine, le candidat de la France Insoumise s'engage à mettre en œuvre la « gratuité réelle de l'éducation publique, y compris les cantines, le transport, les activités périscolaires, les manuels scolaires, ainsi que des fournitures sans marque, pour assurer une réelle égalité des conditions entre élèves et lutter contre l'intrusion marchande à l'école ».

### L'espoir d'une société plus fraternelle



Françoise Gogols  
Retraitée,  
inculpée  
pour « délit  
de solidarité »

De nombreux habitants de nos villages de la vallée de la Roya se sont mobilisés pour accueillir et aider les réfugiés, alors que cela devrait être le rôle de l'État et des collectivités. Je veux une France qui redonne son sens à la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Je voterai pour Jean-Luc Mélenchon dans l'espoir d'une société plus juste et plus fraternelle. C'est le seul candidat qui souhaite s'attaquer aux causes réelles qui jettent des milliers de personnes sur le chemin de l'exil : guerres, pillages des ressources, dictatures, climat... Il est le seul aussi à dire que, une fois arrivés chez nous, ces réfugiés doivent être accueillis dignement. Bien sûr, je souhaiterais que son discours évolue concernant les régularisations car, pour moi, personne ne peut être considéré comme illégal.

### 7 RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN AVEC 40 ANS DE COTISATION

Les études sur la retraite se suivent et se ressemblent... La réforme de 2010 et celle de 2014 ont deux conséquences : une perte d'environ un an et demi de vie à la retraite, mais aussi une baisse du montant des pensions pouvant atteindre jusqu'à 10 %, en raison des décotes et du manque de trimestres du fait du chômage et de la précarité qui touchent d'autant plus les salariés les moins bien payés. Pour corriger ces injustices, Jean-Luc Mélenchon propose de restaurer le départ à la retraite à 60 ans à

taux plein et de ramener la durée de cotisation pour une retraite complète à quarante ans. Mais le candidat propose aussi une revalorisation des pensions de retraite afin qu'« aucun salarié ne touche une retraite inférieure au Smic ». La minimum vieillesse sera de son côté porté au niveau du seuil de pauvreté. Pour financer ces mesures, il est prévu la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, mais aussi de mettre fin aux exonérations fiscales pour les régimes de retraite par capitalisation.



### 8 100 % DE PRODUITS BIO DANS LES CANTINES

Changement climatique, protection de la biodiversité ou encore enjeux sanitaires imposent un changement de modèle pour tendre vers plus de durabilité. Dans ce contexte, instaurer le bio dans les cantines prend tout son sens. C'est l'une des propositions portées par Jean-Luc Mélenchon, qui prône une alimentation 100 % biologique dans les structures publiques d'ici cinq ans. Pour y parvenir, le candidat de la France Insoumise envisage de proscrire les pesticides. Il souhaite aussi privilégier systématiquement les circuits courts et les productions locales dans la commande publique. Alors que 89 % des parents souhaitent que des produits bio soient proposés à leurs enfants dans les cantines,

moins de 5 % de celles-ci ont passé le cap. Pourtant, manger bio et local dans les cantines, c'est possible sans que cela coûte plus cher ! En privilégiant des produits de saison et locaux, des villes en ont fait l'expérience. Mouans-Sartoux (Alpes) sert ainsi des plats 100 % bio dans ses cantines. Elle y est parvenue en créant une régie municipale agricole. La commune de Grande-Synthe (Nord-Pas-de-Calais) a elle aussi atteint l'objectif, sans que cela coûte davantage aux familles. Les départements s'y mettent à leur tour. Les Pyrénées-Atlantiques ont instauré le bio dans les collèges, sans augmentation des dépenses, en formant les cuisiniers, en privilégiant les circuits courts et en mutualisant les achats.





## L'événement

L'«angoisse»  
d'un financierFrançois Ruffin  
Journaliste,  
candidat aux  
législatives  
dans la Somme

C'était le 19 mars 2012. Il y a cinq ans. J'étais à La Défense. Je rendais visite à un expert de Chevreux, un courtier qui conseille les fonds d'investissement anglo-saxons, bref un machin qui brasse les milliards de la spéculation. Au cours de l'entretien, le financier me fait part de son « angoisse ». Pourquoi ? « Bah, vous avez, vu hier, la prise de la Bastille, Jean-Luc Mélenchon qui monte dans les sondages... »

Leur faire peur, toutes les occasions sont bonnes. Toutes les occasions sont bonnes pour, de notre côté, éprouver une reprise en conscience, en confiance, en puissance. Car c'est le pire, à coup sûr, aujourd'hui : pas seulement le chômage, les inégalités, la crise écologique, etc., mais, face à ces catastrophes, notre sentiment d'impuissance. L'absence d'emprise sur notre destin commun. Que l'oligarchie serait indéboulonnable.

Ça compte, du coup, de se compter. Dans la rue, avec nos corps qui se touchent, nos voix qui tonnent, forts ensemble. Dans les urnes également, que notre minorité annonce la majorité de demain ; que notre gauche, combative, généreuse, populaire, redevienne tout bonnement « la gauche », porteuse d'une espérance. •

9 LA GARANTIE D'UN  
ACCÈS MINIMUM  
À L'EAU, AU GAZ  
ET À L'ÉLECTRICITÉ

En France, l'eau coule à flots. Pourtant la « précarité hydrique » fait de plus en plus de victimes. Les personnes incapables de s'acquitter de leur facture d'eau face à des hausses de tarifs sont chaque année plus nombreuses. Malgré l'interdiction de coupure, de nombreux fournisseurs d'accès privés (Veolia et Suez en tête) bloquent de plus en plus les arrivées d'eau pour impayés (au moins 100 000 cas de coupures par an en France). Alors que 9 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté dans notre pays (soit avec moins de 1 000 euros par mois), Jean-Luc Mélenchon souhaite faire face à cette précarisation croissante des conditions de vie en instaurant la gratuité d'accès à des quantités d'eau, d'électricité et de gaz « indispensables à une vie digne ». Parmi les mesures visant à instaurer un véritable « droit à l'eau », « l'Avenir en commun » propose de faire appliquer « l'interdiction de coupure d'eau et de réduction de débit au domicile principal ».

La transition écologique  
au cœur du programmeSergio  
Coronado  
Député  
écologiste

Jean-Luc Mélenchon fait une campagne à la fois nouvelle dans sa forme et qui vise à l'intelligence, une campagne d'éducation populaire. Pour ma part, je trouve que c'est le candidat qui, sur les questions environnementales, a fait les plus grands progrès en mettant au cœur de ses propositions la transition écologique. C'est une avancée considérable. VI<sup>e</sup> République, redistribution des richesses, Europe... le choix de Jean-Luc Mélenchon est un choix rationnel, ce n'est pas un choix contre d'autres candidats mais pour un programme conséquent, cohérent, construit, enrichi par des milliers de contributions et l'expérience de quelqu'un qui a déjà été candidat. •

## 10 VERS LES 32 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

Si, depuis la réforme du temps de travail au début des années 2000, la durée légale est de 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles pour les salariés à temps complet, d'après la dernière étude de la Dares, la durée habituelle hebdomadaire de travail était de 39,1 heures en 2015, sans tenir compte des congés et RTT. Les cadres, souvent au forfait

jours, travaillaient en moyenne 43,2 heures par semaine en 2015. Chez les ouvriers et employés, de nombreuses heures supplémentaires cachées sont effectuées via des systèmes de modulation qui permettent aux employeurs d'augmenter la durée du temps de travail en cas de pic d'activité et de vider les compteurs en période basse sans heures supplémentaires. C'est pour s'attaquer à ce phénomène que Jean-

Luc Mélenchon appelle dans un premier temps à un passage réel aux 35 heures, à revenir sur les systèmes d'annualisation, de forfaits jours, d'extension du travail dominical et à majorer les heures supplémentaires. Dans un second temps, le candidat projette d'aller vers une réduction du temps de travail à 32 heures, une mesure de nature à créer des emplois en répartissant le travail.

## Ne pas renoncer à voter à gauche

Je ne crois pas que l'actualité d'une réinvention de la gauche démocratique, en France, soit du côté d'une figure tutélaire. Lorsqu'une conscience politique advient, ressurgit, se réanime, elle ne doit pas porter un nom propre mais un nom collectif. De ça je ne démords pas. C'est pourquoi mon bulletin aurait aimé ne pas être JLM, mais peut être la France insoumise. Car en fait nous avons été nombreux à mettre en garde, et malgré tout, nous avons et le nom propre et le nom collectif. Quand on n'est pas pleinement convaincu, on attend l'offre pour se décider. L'offre est faible. L'autre candidature, supposée à gauche, c'est en fait un nom et un appareil. Un appareil qui a trahi avec intensité face à la demande de justice qui a traversé ce pays, l'an dernier,

Sophie  
Wahnich  
Historienne,  
spécialiste de  
la Révolution  
française

un appareil qui trahit même son candidat. Le PS, ce n'est plus un nom collectif, sinon d'élus et de ceux qui entourent les élus. Des professionnels. Reste l'hypothèse Charlotte Marchandise, mais la politique citoyenne n'a pas réussi à prendre de bonnes forces, elle manque d'armature idéologique et prend trop souvent les procédures pour le critérium de la politique démocratique, oubliant les classes sociales, le capital et les rapports de forces qu'il faut affronter au-delà du local tout en pensant ce qui vient. Il faut du temps pour inventer un autre modèle et se ressaisir de ses droits, ce temps manque. Alors je ne veux pas encore, pas déjà renoncer à voter avec des citoyens et à gauche. Je voterai donc pour la France insoumise. •

## L'événement

●●●



En finir avec une V<sup>e</sup> République à bout de souffle est un souhait de plus en plus partagé, comme ici, à Nuit Debout. Alain Jocard/AFP

## VI<sup>e</sup> République, mode d'emploi

Si Jean-Luc Mélenchon était élu en mai prochain, il s'engage à déclencher un processus visant à la rédaction d'une toute nouvelle Constitution. La démarche basée sur l'implication citoyenne pourrait s'étendre sur deux ans, en voici les étapes.

« **R**écrire la règle du jeu. » Dans une campagne électorale au climat vicié par les affaires des candidats de droite et d'extrême droite, la proposition d'une VI<sup>e</sup> République défendue par Jean-Luc Mélenchon se veut une bouffée d'oxygène. Assemblée constituante, révocation des élus, référendum d'initiative citoyenne, règle verte, droit au logement, au travail, à l'IVG, le candidat de la France insoumise, soutenu par le PCF, saisit toute occasion de faire connaître les grandes lignes de son projet et de sa méthode. Jusqu'à en faire le thème phare de la marche de samedi. Mais, concrètement, s'il était élu, comment cette nouvelle Constitution serait-elle écrite et validée ? La méthode retenue n'a rien à voir avec les comités d'experts réunis ces dernières décennies pour modifier la Constitution de 1958. À l'instar de la dernière révision, celle de 2008 voulue par Nicolas Sarkozy et inspirée par le comité Balladur composé d'anciens élus et d'universitaires spécialistes du droit. L'objectif affiché : l'implication citoyenne.

### « La restitution du pouvoir aux citoyens »

C'est à l'article 11 de l'actuelle Constitution que ferait appel Jean-Luc Mélenchon, un « déclencheur » du processus constituant, selon l'expression de Charlotte Girard, responsable du projet de la France insoumise. Contrairement à l'article 89 du texte fondamental, qui prévoit une validation par le Parlement pour une révision constitutionnelle, cet article permet au président de convoquer un référendum. La démarche pourrait-elle alors être mise en cause par le Conseil constitutionnel ? « Nous faisons le pari que celle-ci ne pourra pas être mise en échec. Il y a la jurisprudence de 1962 par laquelle le

Conseil constitutionnel s'était déclaré incompétent pour contrôler la volonté du peuple exprimée directement. De plus, une question prioritaire de constitutionnalité ne peut porter que sur une allégation de violation des droits et libertés », répond Charlotte Girard.

Si ce premier référendum obtient une majorité de oui, une nouvelle campagne commencera ensuite : celle de l'élection à l'Assemblée constituante. Les électeurs auraient alors le choix entre des candidats (comme lors d'une élection classique) ou un bulletin en faveur d'un membre tiré au sort dans les listes électorales. Une fois installée, cette assemblée serait chargée de rédiger le projet de constitution. « Ce ne serait pas un évènement club de réflexion en conclave », prévient Jean-Marc Coppola, en charge de la question des institutions au PCF, qui voit dans la démarche une forme de « restitution du pouvoir aux citoyens ». En parallèle du travail de cette assemblée, il y a comme le PCF imaginent déployer des mécanismes participatifs qui permettraient d'associer les organisations syndicales ou associatives comme les citoyens directement.

Et pendant ce temps, l'Assemblée nationale, élue en juin prochain, continuerait de travailler. « Elle mettrait en œuvre notre programme qui accompagne et rend possible le travail constituant. Car c'est un programme d'émancipation, de libération des énergies populaires, emmaillottées aujourd'hui par les lois sécuritaires, antisociales », explique Charlotte Girard. « Pour permettre un véritable débat, il faut à la fois des espaces, des moyens pour l'éducation populaire, mais aussi des droits. L'Assemblée nationale, elle, produirait les lois en faveur de ces droits nouveaux. Avec la réduction du temps de travail, il s'agirait, par exemple, de décaler du temps à chacun pour se libérer de contraintes et s'impliquer », développe Jean-Marc Coppola.

À l'issue des travaux, une fois le projet de constitution rédigé, au bout de deux ans au maximum, il serait soumis à un nouveau référendum. Si la majorité des citoyens y adhère, c'est alors que Jean-Luc Mélenchon rendrait son mandat puisque de nouvelles élections, correspondant aux nouvelles institutions, seraient organisées. ■

JULIA HANLAQUI

## Ces mesures qui existent à l'étranger

La VI<sup>e</sup> République ne tombe pas du ciel. Dans certains pays, des mesures constitutionnelles souhaitées en France sont déjà en place.

La VI<sup>e</sup> République prônée par le Front de gauche n'est pas une utopie. Les éléments des programmes du PCF ou de la France insoumise sont, pour certains, déjà à l'œuvre dans des constitutions étrangères. L'un des piliers de la VI<sup>e</sup> République est la participation citoyenne. Cela passe notamment par l'élargissement du corps électoral. Ainsi, il est proposé de faire passer le droit de vote à 16 ans. Cela existe en Écosse pour les élections locales et a même été expérimenté lors du référendum sur l'indépendance, en septembre 2014. En Grèce, le gouvernement d'Alexis Tsipras a fait adopter une loi qui permet aux plus de 17 ans de voter. Il est souhaité que les résidents étrangers puissent voter aux élections locales. C'est déjà le cas pour les citoyens de pays membres de l'UE dans notre pays. En Belgique, tous les étrangers peuvent participer aux consultations municipales depuis 2004.

Participation politique signifie participation au processus législatif. Le référendum d'initiative populaire est déjà une réalité ailleurs. Dominée par les antifascistes, l'Assemblée constituante italienne de 1945-1948 a ouvert la possibilité, pour 500 000 citoyens, d'exiger un référendum pour abroger toute ou partie d'une loi ; 67 consultations ont été organisées depuis 1974. Par ailleurs, dans ce pays, quatre lois d'initiative citoyenne, présentées par au moins 50 000 Italiens, ont été approuvées par le Parlement. Un dispositif similaire existe pour l'UE : le Parlement européen est tenu d'examiner toute proposition de directive portée par un million de citoyens.

### Instaurer la proportionnelle pour une meilleure représentation de la diversité des opinions

Le contrôle citoyen sur les élus est l'un des autres piliers de la VI<sup>e</sup> République. « Nous avons regardé ce qui existe dans les nouvelles constitutions latino-américaines, au Venezuela, en Équateur ou dans certains États fédérés des États-Unis », explique Charlotte Girard, chargée des questions constitutionnelles pour la France insoumise. Enfin, pour une meilleure représentation de la diversité des opinions, il est proposé d'instaurer la proportionnelle. Ce mode de scrutin - qu'il soit pur comme aux Pays-Bas ou aménagé comme en Allemagne, Italie, Suède - est la norme en Europe. Avec son scrutin majoritaire, la France fait, avec le Royaume-Uni, figure d'exception. En outre, le poids du président dans nos institutions est une anomalie démocratique en Europe. Ailleurs, le premier ministre, responsable devant le Parlement, est la figure dominante de la vie politique. Les chefs d'État se limitent souvent à un rôle de garants des institutions et de médiateurs en cas de crise politique. ■

GABRIEL DE SANTIS



Lundi 20 mars  
dans l'Humanité

REVIVEZ LA JOURNÉE  
DU SAMEDI 18 MARS  
POUR UNE VI<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

Le récit de la marche, témoignages, reportages...

**P**as un jour ne passe sans qu'Alain (1) se souvienne de son agression. Il y a neuf mois. Les douleurs sont quotidiennes. Fissures au niveau des ménisques, élongation des ligaments et il doit encore subir, prochainement, deux opérations chirurgicales. La particularité de cette agression ? Elle a été commise par des CRS, lors d'une manifestation contre la loi travail, au printemps dernier. Alain est violemment plaqué au sol, prend le poids des quatre agents sur le corps, avant d'être roué de coups. La médecine judiciaire lui prescrit vingt jours d'incapacité totale de travail (ITT). « Le chirurgien m'a dit que j'aurai mal toute ma vie, poursuit le syndicaliste quadragénaire. Je ne peux plus m'occuper de mes enfants comme avant. Ce n'est pas moi qui leur ai appris à faire du vélo, je ne peux plus les emmener à l'école. Comme ils ne comprennent pas, on a fini par leur dire la vérité, que leur père avait été agressé par des policiers. Maintenant, ils en ont peur. » Quant à la famille, aux amis et aux collègues, il a fallu contrer la suspicion persistante : « Quand je montre la vidéo des faits, on me dit : "Ah, mais c'est vrai, tu n'aurais vraiment rien fait !" Finalement, tout le monde pense que la police devait avoir une bonne raison de me frapper. »



SUR 89 CAS ALLÉGUÉS DE VIOLENCES POLIÉRIÈRES ENTRE 2005 ET 2016, EN FRANCE, L'ACAT A DÉNOMBRÉ 26 DÉCÈS, 39 BLESSURES IRRÉVERSIBLES ET 22 BLESSURES GRAVES.

Le 12 mai dernier, à Paris, lors d'une manifestation contre la loi travail. Non seulement les violences policières sont très rarement reconnues, mais les victimes sont souvent poursuivies pour outrage ou rébellion. Gonzalo Fuentes/Reuters

JUSTICE

# L'impact destructeur des violences policières

Perte de l'estime de soi, manque de confiance dans les institutions... les violences illégitimes, au-delà des seules conséquences physiques, sapent la cohésion sociale.

Quelles sont les conséquences des violences policières sur leurs victimes ? Difficile de le savoir tant les études françaises sur le sujet manquent. « Il y a beaucoup de discours sur les victimes en France, mais, paradoxalement, cette victimisation n'est pas étudiée », confirme le sociologue Laurent Mucchielli. Dans ses enquêtes locales sur le sentiment d'insécurité, il a lui-même ajouté une question : « Avez-vous été victime d'une violence verbale ou physique de la part d'un représentant d'une institution ? » « La statistique est faible, mais reste plus élevée dans les quartiers pauvres, poursuit le directeur de recherche au CNRS. Surtout, on se rend compte que cette violence institutionnelle devient, pour ces victimes, un facteur supplémentaire d'insécurité. » Une enquête réalisée dans la région marseillaise en décembre 2014 démontre, par exemple, que les victimes de violences institutionnelles (« essentiellement verbale et dont l'auteur est, une fois sur deux, un représentant des forces de l'ordre ») ont « cinq fois plus de risque d'avoir peur au domicile que les non-victimes ».

## Un pôle juridique mis à disposition des victimes et de leur famille

Pour tenter de combler ce champ de recherche non exploité, des familles de victimes ouvriront, dans quelques semaines, l'Observatoire national des violences policières. Un site Internet pour recenser et cartographier les contrôles au faciès, violences et crimes policiers. « Ces données nous donneront la possibilité de produire un vrai travail de recherche avec des rapports annuels, espère Amal Bentounsi, fondatrice du collectif Urgence notre police assassine. Nous pourrions aussi avoir un suivi des affaires, avec le nombre de policiers condam-

nés ou relaxés. » Un pôle juridique sera mis à disposition des victimes et de leur famille. L'objectif final étant de « sensibiliser l'opinion publique pour peser en termes de contestation », poursuit Amal Bentounsi.

C'est aussi pour tenter de contrer l'opacité criante des autorités sur le sujet que, il y a un an, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) rendait public un rapport très documenté sur les violences policières. Outre la dangerosité de certaines armes intermédiaires (les Flash-Ball et LBD-40 sont à eux seuls responsables d'un décès et de 43 blessés graves, dont 21 personnes énucléées ou ayant perdu la vue), l'Acat y dénonçait les rares et faibles condamnations prononcées par la justice. Ainsi, Alain, malgré ses vingt jours d'ITT, a vu sa plainte contre X classée sans suite par le parquet de Paris. Non seulement son statut de victime n'a pas été reconnu,

mais la charge de la preuve est inversée : pour suivi pour rébellion, il doit désormais prouver qu'il a subi une violence illégitime et disproportionnée... « À chaque fois qu'ils sont poursuivis, les policiers portent plainte pour outrage ou rébellion, explique-t-il. Donc, je me retrouve pris dans des procédures judiciaires longues et compliquées, où mes agresseurs sont les présumés victimes et moi, en position d'accusé. » Plusieurs fois reporté, son procès devrait se tenir dans trois mois.

Pour Aline Daillère, responsable police-justice de l'Acat, la particularité des violences policières est ce « deuxième choc psychologique ». Il arrive plusieurs mois après « le premier choc de la perte d'une partie de soi ou d'un proche », lorsque les victimes se rendent compte de la difficulté des poursuites judiciaires contre les policiers impliqués dans des actes violents. « Si vous ren-

## UNE MARCHÉ POUR LA JUSTICE

Une marche pour « la justice et la dignité », contre le racisme et les violences policières se déroulera, dimanche, à Paris, à l'appel d'une dizaine de familles de victimes et organisée par la LDH, le Mrap, la CGT et la FSU. « Un par mois, c'est en moyenne le nombre de pères, frères, fils que nous perdons à cause de la brutalité des forces de l'ordre », écrivent les organisateurs. La marche partira à 14 heures de la place de la Nation vers celle de la République. Elle sera suivie d'un concert à 18 heures avec, entre autres, Kory James, Sar-severino, Médine et Mokobé. Un appel aux dons pour financer ces événements est lancé sur le site Internet Leetchi.

## Société & Solidarités

●●● L'impact destructeur des violences policières contre une victime ou une famille de victime peu de temps après les faits, elles disent toutes : "Faisons confiance à la justice." Quand vous les revoyez plusieurs mois après, elles sont dégoûtées et ne croient plus aux institutions», poursuit Aline Daillère, pour qui ce deuxième choc « vient redoubler le premier de façon exponentielle ». Sans doute, cette désillusion explique-t-elle aussi le militantisme important des victimes et de leur famille dans la lutte pour la reconnaissance des violences policières. « À chaque victime, un collectif se monte, confirme Aline Daillère. Il y en a tellement qu'on ne peut pas les recenser. Et depuis peu, ces collectifs ont commencé à se construire en réseau pour se soutenir. »

### À la limite de l'agression sexuelle

Amal Bentounsi, sœur d'Amine Bentounsi tué d'une balle dans le dos par un policier le 21 avril 2012, connaît ce combat par cœur : « C'est la double peine, en plus de perdre un être cher, on doit se battre pour obtenir justice. » Cinq ans d'une lutte à bras le corps pour que le gardien de la paix Damien Saboundjian, relaxé en première instance en janvier 2016, soit enfin reconnu coupable. Le 10 mars dernier, lorsqu'elle a entendu le verdict de la cour d'appel de Paris – cinq ans de prison avec sursis –, Amal a enfin soufflé, malgré cette condamnation « en demi-teinte » : « Pour la première fois en cinq ans, mon corps s'est relâché. Mon frère était enfin reconnu comme victime. » Depuis des années, cette mère de famille, qui a fait de son combat une lutte à plein temps, répète le même discours : « L'impunité crée des monstres. » Elle cite un exemple : « Ali Rezgui, tué d'une balle par un policier », en 2000. À ses côtés se trouvait son meilleur ami, Armedy Coulibaly. Le futur terroriste avait 18 ans.

Sans aller jusqu'au crime, les violences du quotidien, tels les contrôles au faciès, peuvent aussi avoir des conséquences dramatiques. Pour l'avocat Slim Ben Achour, qui a récemment obtenu la condamnation de l'État devant

### « Certains sont tombés dans la délinquance à cause de ces contrôles d'identité. »

la Cour de cassation pour ces « contrôles d'identité discriminatoires », c'est toute la cohésion nationale qui pâtit de ces pratiques généralisées. « Les contrôles au faciès entravent considérablement le développement de ces jeunes, ils sapent leur estime de soi et compliquent considérablement leurs rapports au monde adulte. » Parfois, dès 12 - 13 ans, en région parisienne, les jeunes qui grandissent dans les quartiers populaires subissent ces contrôles plusieurs fois par jour. « Ce n'est pas simplement : "Montrez-moi vos papiers !" précise Amal Bentounsi, il y a aussi les palpations génitales qui sont parfois à la limite de l'agression sexuelle et aussi les insultes et les humiliations. » Ces palpations génitales ont aussi un impact. « Elles sont souvent un moment d'humiliation, confirme M<sup>r</sup> Slim Ben Achour. Un flic va dire à un jeune

qu'il a une érection devant ses copains, par exemple. Et elles sont aussi l'occasion d'insultes homophobes. Tout cela n'est pas sans conséquences à l'âge où la sexualité est encore inexistante ou pas encore fixée. »

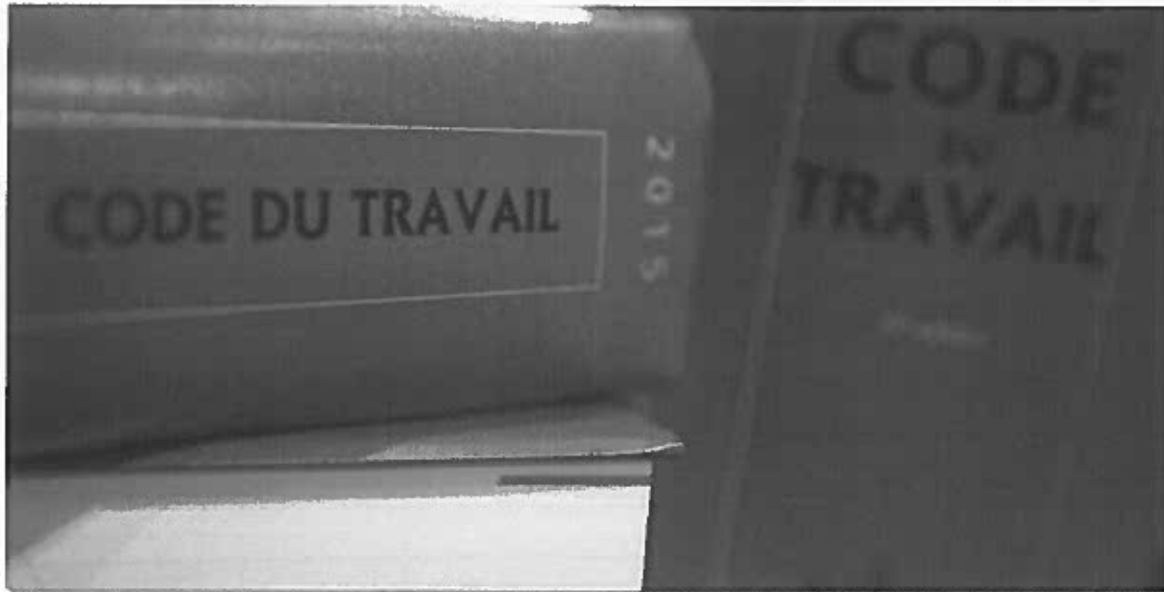
Pour Laurent Mucchielli, ces contrôles au faciès « fabriquent du ressentiment au quotidien qui explose au moment des émeutes ». Ils créent un sentiment d'injustice – « pourquoi suis-je contrôlé et pas les autres ? » – qui « cristallise la colère contre les policiers », poursuit le sociologue. D'autant plus que, lors de ces contrôles, « le discours de haine est une constante », d'après M<sup>r</sup> Slim Ben Achour. « Le gamin est considéré comme un animal, dénonce l'avocat. Quand vous entendez ça plusieurs fois par jour de la part d'un adulte dépositaire de l'autorité publique, vous avez intérêt à être bien entouré pour vous en sortir et croire en votre destinée. C'est une certitude pour moi que certains ont commencé un parcours de délinquance à cause de ces contrôles d'identité. Un adulte en uniforme leur répète plusieurs fois par jour qu'ils ne sont que de la racaille, ils rentrent dans le rôle. » Et l'avocat de conclure : « Ces pratiques sont inefficaces, coûtent cher et créent des bombes à retardement. » ●

MARIE BARBIER

(1) Le prénom a été modifié

## DES UNIVERSITAIRES ONT REECRIT UN CODE DU TRAVAIL ALLEGE MAIS PLUS PROTECTEUR

JEAN-CHRISTOPHE CATALON



Une vingtaine d'universitaires spécialisés dans le droit social ont réécrit entièrement le code du travail en un volume quatre fois moins important que l'actuel. Un texte raccourci sur la forme mais pas sur le fond, puisque les juristes proposent d'élargir le périmètre du code et d'y intégrer les nouvelles formes de travail qui ont fait leur apparition avec les plateformes numériques.

Le débat autour du droit du travail est loin d'être clos en France. Les turbulences de la loi El Khomri ont marqué les esprits, au point que tous les candidats à la présidentielle veulent revenir sur le texte, excepté l'ex-ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Alors que l'article 1 prévoit l'installation, dès 2017, d'une commission de refondation chargée de réécrire le code du travail dans sa totalité en l'espace de deux ans, sa mise en place a été reportée *sine die* faute d'experts volontaires.

Ce travail, le GR-Pact (Groupe de recherche Pour un autre code du travail) vient de l'achever. Composé de 23 universitaires spécialisés en droit social et aux opinions diverses, le groupe a réfléchi durant un an et demi à ce que pourrait être un code du travail adapté à notre époque. Résultat, ils ont accouché d'un ouvrage de près de 400 pages (soit quatre fois moins que le code du travail actuel) intitulé *Proposition de code du travail*, qui sera disponible en librairie le 22 mars prochain.

## "LE CODE NE CESSE D'AUGMENTER EN VOLUME ET LE DROIT DES SALARIÉS DE S'EFFRITER"

Cette "proposition", ils l'ont faite parvenir à seulement trois candidats : Emmanuel Macron, Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon dans l'espoir qu'ils en retiendront peut-être certaines idées. *"Il ne s'agit pas d'un code à prendre ou à laisser, nous sommes loin d'être d'accord sur tout dans le projet. En un an et demi, on est loin d'avoir fait le tour de tout ce qu'il y a à dire sur le code du travail"*, insiste Emmanuel Dockès, professeur à l'université de Paris-Nanterre, qui a dirigé l'ouvrage. Ils ont en revanche décidé de ne pas le faire parvenir à Marine Le Pen pour des raisons idéologiques, ni à François Fillon car ils estiment que son programme vise à *"une destruction du droit du travail"*.

Partant du constat que depuis une trentaine d'années *"le code ne cesse d'augmenter en volume et le droit des salariés de s'effriter"*, selon les mots d'Emmanuel Dockès, le GR-Pact a tout passé en revue : de la définition du contrat de travail à ses conditions de rupture en passant par la santé et le temps de travail. Certaines de ces propositions ont déjà été présentées comme contre-projet à la loi El Khomri il y a à peine plus d'un an. *La Tribune* a choisi d'en détailler cinq\* que voici :

### ? Rétablir la hiérarchie des normes

L'article 2 de la loi Travail a cristallisé l'opposition entre le gouvernement et les syndicats au printemps 2016, en consacrant la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche dans certains cas, notamment en ce qui concerne le temps de travail. Le GR-Pact propose de *"revenir au principe de faveur"*. Dans le jargon juridique, cela signifie un retour à la hiérarchie initiale : la loi prime sur les accords collectifs, les accords de branche priment sur les accords d'entreprise.

*"Dans le présent code, une convention collective ne saurait réduire les droits légaux, à moins que la loi ne l'autorise expressément. [...] Les conventions d'entreprise, de groupe ou d'établissement ne [peuvent] en principe prévoir des règles moins favorables aux salariés que les accords", est-il précisé dans la proposition de code du travail.*

Autrement dit, il est impossible de déroger à la hiérarchie des normes, à moins que l'entreprise ne fixe des contreparties importantes prévues par la loi.

### ? La réduction du temps de travail et la garantie d'un "temps libre"

Alors que le code actuel consacre la notion de *"temps de repos"*, le GR-Pact propose celle de *"temps libre"* :

*"La prévisibilité du temps de travail est sans doute l'une des questions les plus importantes du droit du travail. Cette prévisibilité évite que le salarié soit constamment prêt à répondre aux sollicitations de son employeur, elle est la condition du temps libre."*

Il s'agit de donner au salarié plus de contrôle sur son calendrier et la gestion entre sa vie privée et sa vie professionnelle. En ce sens, si l'employeur demande par exemple à un salarié de modifier ses horaires pour une date en particulier, il ne peut lui proposer qu'au plus tard deux jours avant la date concernée s'il s'agit de quelques heures, un mois à l'avance s'il s'agit d'un changement de jour. A noter que, par définition, la notion de *"temps libre"* consacre le droit à la déconnexion.

Dans cette même logique de "prévisibilité du temps de travail", le GR-Pact prévoit une majoration de 25% des six premières heures supplémentaires par semaine (contre huit heures dans le code actuel) et une majoration de 50% pour les suivantes. Ce qui vient également remettre en cause la loi Travail, qui a fixé un taux plancher de 10% pour la majoration des heures supplémentaires en cas d'accord d'entreprise. L'idée du GR-Pact est d'inciter les employeurs à privilégier la réduction du temps de travail et donc les embauches, au détriment des heures supplémentaires.

### ? La suppression des CDD et la généralisation des CDI

Les contrats temporaires et précaires que sont les CDD et les intérimaires sont supprimés au profit de "clauses de durée initiale" qui peuvent être intégrées au CDI, devenu la norme. Attention à ne pas confondre cette proposition avec celle de Pierre Gattaz. Le président du Medef a lui aussi proposé un contrat unique, dont le forme pourrait s'apparenter aux contrats de chantier.

*"La volonté de Pierre Gattaz est qu'il n'y ait plus de justification de fin contrat, de motif de rupture. Il critique d'ailleurs la convention 158 de l'OIT [qui impose à l'employeur de motiver un licenciement, ndlr]. A l'inverse, nous proposons que tous les contrats se terminent par un licenciement", détaille Dirk Baugard, professeur de droit à l'université Paris-8.*

Imposer un motif de rupture pour les contrats courts change la donne, car cela implique pour le salarié le droit de contester la décision de l'employeur. De plus, ce dernier est dans l'obligation de proposer une solution de reclassement au travailleur à la fin de la période prévue par le contrat.

Enfin, les salariés employés dans une "agence de travailleurs temporales" - autrement dit intérimaires - bénéficient d'une situation identique à celle des salariés de l'entreprise utilisatrice.

### ? Un statut particulier pour les "travailleurs indépendants"

L'émergence de l'économie des plateformes a révélé les écueils du code du travail à l'ère du numérique. A l'heure de l'ubérisation, certains travailleurs indépendants sont en réalité dépendants, selon le GR-Pact, et le droit ne protège pas ce sous-salariat qui est en train de se constituer.

Aujourd'hui, "le contrat de travail laisse de côté ceux qui sont dépendants de la volonté d'autrui", explique Julien Icard, professeur de droit à l'université de Valenciennes. L'idée est alors de réintégrer dans le champ du code du travail ceux qui en étaient exclus, en créant deux nouvelles catégories : les salariés autonomes et les salariés externalisés.

Ainsi, les chauffeurs Uber par exemple seraient des "salariés autonomes" en ce sens qu'ils garderaient la liberté de leur emploi du temps et bénéficieraient en même temps de protections minimales garanties par le code du travail, à savoir : un salaire minimum et le droit à un revenu de remplacement en cas de non-activité (une indemnité chômage en quelque sorte).

### ? La suppression de 5 jours fériés légaux religieux

*"Sont des jours fériés le 1er janvier, le 1er mai, le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre et le 25 décembre."*

A l'exception de la Toussaint, Noël et le jour de l'an, le GR-Pact a supprimé les autres jours fériés religieux "au nom du principe de laïcité et de non-discrimination". Les salariés n'y sont pas perdants, puisqu'en contrepartie de ces cinq jours supprimés une sixième semaine de congés payés est inscrite dans loi. Cela permet aux salariés de poser des jours de congés en fonction de leur confession, l'Aïd pour les musulmans ou Hanouka pour les juifs par exemple, et les catholiques pourront toujours profiter de Pâques et de l'Ascension.

---

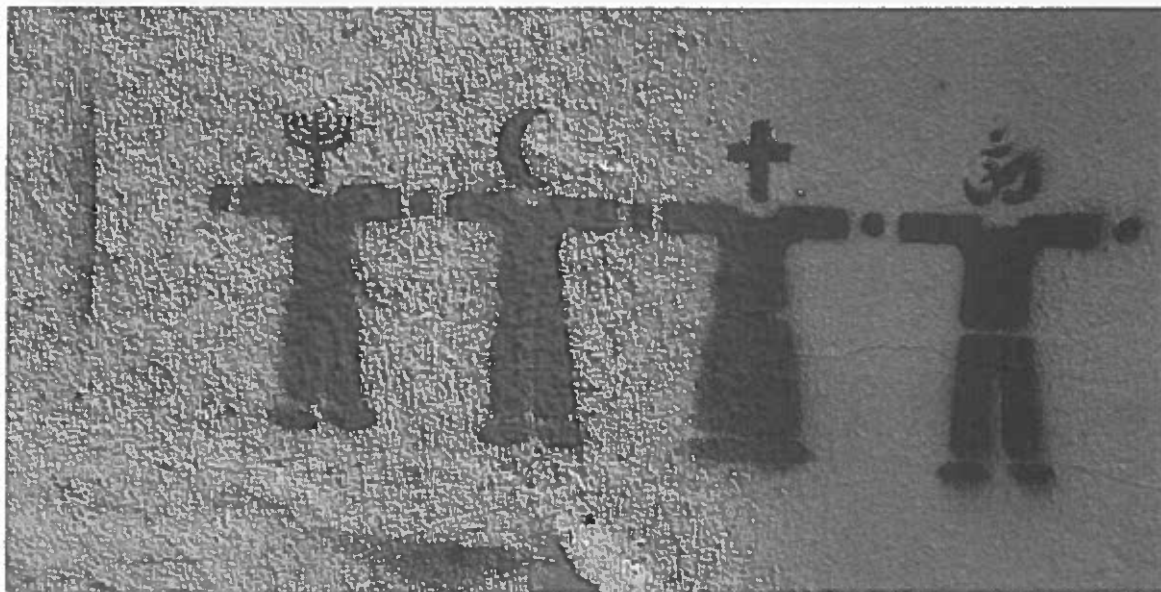
Le GR-Pact sous la direction d'Emmanuel Dockès, *Proposition de code du travail*, éditions Dalloz, mars 2017, 32€.

*\*L'ensemble des propositions est disponible sur le site : [www.gr-pact.u-paris10.fr](http://www.gr-pact.u-paris10.fr). Ce travail n'est pas figé et il est possible de faire parvenir ses propres propositions ou réflexion au GR-Pact en vue d'une mise-à-jour future.*



## COMMENT APPREHENDER LE FAIT RELIGIEUX DANS LES ENTREPRISES ?

GERALDINE GALINDO



**La religion ne s'arrête plus aux portes des entreprises. Elle est même devenue un sujet d'attention, voire de préoccupation face aux demandes, venant de salariés à différents niveaux hiérarchiques et occupant des fonctions diverses, d'autorisations d'absences pour fêtes religieuses, de repas spéciaux, de salles de prière... Ces entreprises sont aussi confrontées à des revendications de certains employés de porter des signes religieux ou d'entretenir des relations professionnelles différenciées entre les hommes et les femmes. Que cette question soit urgente et visible ou qu'elle reste pour l'instant latente, il est devenu en quelques années un sujet de et pour le management.**

Le principe de laïcité ne peut servir de référence qu'aux entreprises publiques. Après ce constat, reste à savoir comment faire. Et sur ce point, beaucoup d'entreprises françaises s'interrogent. Faut-il appréhender ce sujet comme un sujet à part ? Faut-il produire des outils de gestion ? Faut-il communiquer ? Qui doit se saisir de cette question ? Preuve de ces interrogations partagées, les conférences et les débats fleurissent sur ce thème depuis quelques mois.

Afin d'aller vers les réflexions partagées entre praticiens et experts du sujet, une vingtaine de représentants d'entreprises publiques et privées françaises s'est réunie mensuellement pendant cinq mois au sein du Club de l'Anvie « Faits religieux, identités et diversité ».

À l'issue de ces échanges, prétendre faire une liste de bonnes pratiques en la manière serait inconsidéré étant données la difficulté et la complexité de la question. Néanmoins certains principes peuvent être retenus.

## L'IDENTITÉ GLOBALE DE LA PERSONNE TU CONSIDÉRERAS

À l'heure où les entreprises invitent la vie privée de leurs salariés dans le contexte du travail, il devient difficile de leur demander de gommer tout un pan de leur identité notamment en matière de croyances religieuses.

Si ce salarié reste libre de dévoiler les facettes avec lesquelles il souhaite être considéré dans son travail, il semble aujourd'hui difficilement tenable pour les entreprises de nier cette identité globale. Les entreprises sont dès lors questionnées sur l'individualisation de leurs pratiques managériales et sur la cohérence des réponses qui pourraient être apportées compte tenu de la multiplicité des identités en présence dans une même organisation.

## LA QUESTION DES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL TU APPRÉHENDERAS

Si chaque personne est un être aux multiples facettes, elle peut aussi être en quête d'appartenance collective à une communauté. Les croyances religieuses peuvent se révéler être une nouvelle manière pour certains de créer du collectif dans leur entreprise. Ces communautés entrent dès lors potentiellement en concurrence avec les autres communautés reconnues au travail (on peut ici penser aux syndicats).

Nier l'existence de collectifs liés aux croyances religieuses serait vain, voire dangereux. L'interrogation porte sur la reconnaissance de ces communautés et le traitement égalitaire des uns par rapport aux autres, notamment lorsque certains groupes minoritaires cherchent à faire bouger les lignes et les règles.

## LES REPÈRES JURIDIQUES TU CONNAÎTRAS

Les entreprises se sentent souvent démunies face à la question religieuse. Passée la peur de la médiatisation, elles peuvent trouver des premières voies de réponses dans des textes juridiques existants. Si le principe de laïcité infuse la société française, il ne peut servir de référence qu'aux entreprises publiques.

Dès lors, les principes de liberté et de non-discrimination sont en première ligne pour trouver des réponses objectivées et harmonisées à ces questions. Ces principes laissent cependant des zones grises et des ambiguïtés partiellement résolues, voire accrues par la jurisprudence en la matière. S'informer sur ces évolutions juridiques devient un prérequis pour envisager apporter des réponses tenables à ces questions.

## LES REPÈRES MANAGÉRIAUX TU RAPPELLERAS

Traiter les demandes religieuses comme un sujet à part est une erreur. Il s'agit avant tout de questions managériales à traiter en tant que telles. Il est donc primordial de toujours revenir aux principes de management.

Par exemple, dans quelles mesures cette demande va-t-elle perturber l'organisation du service ? Remettre en cause les principes d'hygiène et de sécurité ? Correspondre aux missions et tâches attendues dans le poste ? Revenir au contexte du travail est une première voie (parfois oubliée pourtant) pour trouver des réponses à des demandes qu'on pourrait être tenté d'apporter avec ses propres croyances et/ou de manière intime.

### L'UTILITÉ DES OUTILS TU QUESTIONNERAS

Des guides sur la gestion du fait religieux ont été produits par certaines entreprises, par certains organismes et par certaines organisations syndicales. Porteurs de repères juridiques et de mises en situation, ces guides doivent être associés à une réflexion plus globale sur leur utilité (pour quelles fins ? pour qui ? comment les diffuser ?) pour ne pas rester des outils vides de sens et d'utilité.

Dès lors vouloir faire comme les autres et se doter de son propre guide n'est pas une nécessité. D'autres principes peuvent aussi être diffusés et inclure la diversité religieuse comme un sujet parmi d'autres (par exemple sur l'inclusion ou sur les pratiques managériales) assortis de formations générales sur les pratiques managériales.

### DES EXEMPLES D'AUTRES PAYS TU T'INSPIRERAS

La France est souvent considérée comme un contexte particulier de par la prégnance du principe de laïcité y compris dans les entreprises privées mais aussi du fait de la manière de reconnaître et d'appréhender les religions. Les accommodements raisonnables à la canadienne ou à l'américaine sont souvent considérés comme séduisants face à la complexité de la situation française.

Les exemples d'autres contextes nationaux sont certes éclairants pour entrevoir d'autres types de réponses et repères. Ils sont néanmoins aussi porteurs d'ambiguïtés notamment quant aux contraintes excessives demandées aux employeurs face aux revendications de leurs salariés.

La diversité religieuse continue à questionner les entreprises qu'elles aient déjà ou pas mis en place des actions. Il reste en effet difficile d'initier une politique commune à l'échelle d'une organisation sur un sujet qui conduit souvent à des réponses au cas par cas et parfois passionnelles.

L'enjeu est d'en faire un sujet comme un autre et de faire en sorte que les managers de proximité ne soient plus tentés d'apporter des réponses à l'aune de leur intime et non en tant que managers. Les entreprises sont ainsi incitées à sortir des slogans comme le « vivre ensemble » et interrogées sur ce que revêt cette expression et sa mise en œuvre pour elles, et ce en cohérence avec leur stratégie et leurs pratiques.

Géraldine Galindo, professeur associé Stratégie Hommes et Organisation, ESCP Europe

*La version originale de cet article a été publiée sur The Conversation*

DROITS

# Une centaine de travailleurs sans papiers occupent Rungis

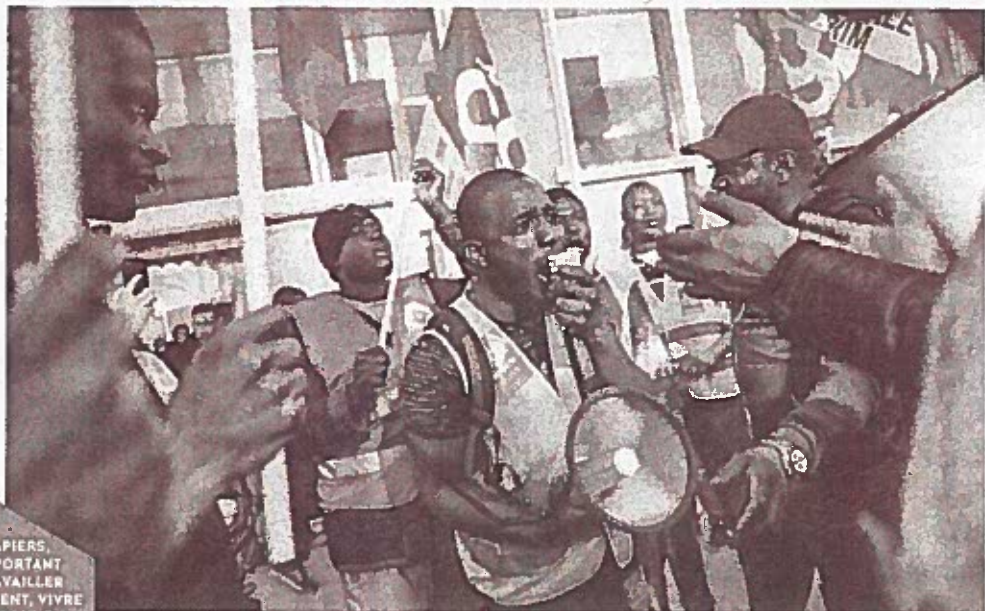
Au petit matin, jeudi, 105 travailleurs migrants et des militants de la CGT ont investi le centre administratif du marché international pour obtenir leur régularisation.

**S**ouleymane (huit mois), Bakary (dix-huit mois), Abdoulaye (vingt-six mois)... Ces hommes arpentent depuis des semaines, certains des années, les 234 hectares du plus gros marché de produits frais au monde : Rungis, dans le Val-de-Marne. Leurs employeurs ? D'importantes boîtes d'intérim qui ont pignon sur rue : Link, Derichebourg, Manpower... Et pourtant, malgré leur présence sur le territoire français depuis des lustres, malgré des embauches multiples dans le bâtiment ou la manutention, ces travailleurs sans papiers n'ont jamais été régularisés. Alors, hier matin, à 6 heures, ils ont décidé de s'afficher. Cent cinq travailleurs sans papiers sont sortis de l'ombre pour être reconnus. Occupant avec surprise la tour Semmaris, le centre administratif du marché international de Rungis (MIN), qui venait d'ouvrir ses portes

**Rungis est un lieu phare dans le département**

Le mouvement n'a rien de spontané. Depuis des mois, le Collectif travailleurs migrants de l'union départementale CGT du Val-de-Marne prépare cette action et reconstitue les dossiers des travailleurs, accumulant les bulletins de salaire comme autant de preuves nécessaires à présenter à la préfecture. « On en est là à cause de la régression de la législation, justifie Philippe Jaloustre, de l'UD 94. La circulaire Valls est passée à la trappe avec la loi Cazeneuve et nous voici revenus à la situation d'avant 2009, avant les grandes grèves. » Depuis juillet 2015, le syndicat départemental observe un refus systématique des demandes. « Nous avons déposé 1 200 dossiers en trois ans, raconte le syndicaliste. Nous avons obtenu 1 000 régularisations et les autres étaient en cours. Depuis, il y a eu un changement de braquet de la préfecture avec un verrouillage complet depuis 2016. Elle multiplie les OQTF (obligation de quitter la France - NDLR) sans en expliquer la raison. »

Rungis est un lieu phare dans le département. Un bassin économique gigantesque



Jeudi, à Rungis. Action des travailleurs sans papiers avec le soutien de la CGT. Julien Joulin/Hanslucas

« LES PAPIERS, C'EST IMPORTANT POUR TRAVAILLER CORRECTEMENT, VIVRE MA VIE ET POUVOIR PARTIR REVOIR MES PARENTS. »  
BAMA, 31 ANS.

qui emploie 12 000 personnes chaque jour... mais aussi des centaines de travailleurs sans papiers. Plusieurs boîtes d'intérim recrutent en continu. Le bouche-à-oreille fonctionne bien parmi les travailleurs migrants qui viennent nourrir les fichiers de ces entreprises. Dans le marché aux poissons, dans les rues de cette ville dans la ville, aux portes des entrepôts, chargeant des camions, les travailleurs sans papiers se mêlent sans distinction aux salariés déclarés. Difficile de clairement les identifier si ce n'est pas leur attitude quand ils baissent la tête, regardent leurs pieds, pour ne pas se faire repérer. L'union départementale, l'union locale et l'union syndicale de l'intérim CGT voulaient toucher les employeurs au cœur. Le seul moyen pour frapper un grand coup sans diluer l'action sur tout le site : viser la tour Semmaris. Le centre ad-

**« Les travailleurs sans papiers sont utilisés comme une arme contre les chômeurs pour faire baisser les salaires. »**

DENIS OZTORUN PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

ministratif, le point névralgique qui fait pénétrer dans ce lieu emblématique, il a fallu réunir discrètement la centaine de travailleurs migrants prêts à s'exposer pour se faire enfin régulariser.

Ce mercredi, dès 22 heures, les premiers manifestants ont pénétré dans l'union locale CGT à l'intérieur du MIN. Toute la nuit, les

travailleurs sont venus peu à peu remplir les salles du syndicat, attendant le petit matin pour agir. À 2 heures du matin, les derniers coups de fil en peul, bambara ou soninké ont été donnés pour rallier les retardataires. « Rien en gaouls, recommande Philippe Jaloustre. Rien ne doit filtrer. » Chemise de bûcheron, bonnet sur le crâne, l'homme dirige les opérations, détaillant un plan de Rungis scotché derrière lui. De l'autre côté de la table, les chanceux qui ont trouvé un siège ferment les yeux et commencent à sombrer. Ça débordé dans les couloirs. Le service d'ordre se repose dans un bureau plus loin. L'attente va être longue.

Doucoulé a 58 ans. Sa famille est restée au Mali. Il n'a pas pu assister à l'enterrement de sa fille de 7 ans, car il n'avait ni les moyens ni les papiers pour retourner au pays. Employé par une boîte d'intérim de Rungis, il travaillait sous un faux nom \*\*\*

●●● Une centaine de travailleurs sans papiers occupent Rungis depuis six ans. Quand ses faux papiers sont arrivés à expiration, il a expliqué sa situation à son employeur, qui a promis de l'aider. Mais, depuis, celui-ci ne veut plus l'embaucher. Alors il a rejoint ses camarades et son dossier est venu grossir la pile des demandes de régularisation. Ousmane est venu soutenir le mouvement. Il a travaillé trois ans à Rungis, mais aussi dans le bâtiment en enchaînant les journées et les nuits. Et les heures sup non payées. Mobilisé pendant les grandes grèves de 2009, il a obtenu les sacro-saints papiers en 2011. Mais il n'oublie pas. « *J'ai déjà passé l'étape, alors je suis venu en tant qu'anclen pour aider à l'organisation. Une fois que tu es régularisé c'est la liberté totale ! Rien à voir ! Tu peux regarder les gens en face : rien que ça ! Tu sors de chez toi et tu es sûr de pouvoir y retourner le soir.* » Ils sont nombreux à avoir rejoint l'Espagne en bateau depuis le Maroc pour atteindre la France. « *C'est risqué, c'est la vie, confie Dabo 32 ans. Mais tu n'as pas le choix. Mes parents se sont occupés de moi quand j'étais petit, maintenant c'est mon tour.* » Alors la moitié de sa paie est envoyée chaque mois à sa famille.

**« On bosse ici, on vit ici, on reste ici »**

Il est 5 h 40. Le service d'ordre va lancer l'assaut. Près de 150 sans-papiers et militants rejoignent dans la nuit l'objectif. La sécurité de la tour est surprise et se laisse envahir en douceur. Les travailleurs sont entrés. L'occupation commence. Parmi les manifestants, une écharpe tricolore, celle de Denis Oztorun, premier adjoint au maire de Bonneuil-sur-Marne. « *Les travailleurs sans papiers sont utilisés comme une arme contre les chômeurs pour faire baisser les salaires* », s'indigne l' élu communiste. « *On bosse ici, on vit ici, on reste ici* », chantent derrière lui les manifestants. À 8 h 30, le directeur de cabinet du préfet est sur place. C'est bon signe. Les négociations pour obtenir un récépissé de la carte de salarié et une autorisation de travailler pour les 105 travailleurs migrants commencent. « *S'il le faut, nous pouvons rester un mois* », assurent-ils dans un sourire fatigué « *par leur première nuit sans sommeil* ». La caisse de grève est prête. ●

KAREEN JANSELME

## Michelin se lance dans une vaste réorganisation mondiale

Le manufacturier veut se rapprocher de ses clients et donner plus de responsabilités à ses managers.

**INDUSTRIE** C'est un vaste chantier qu'ouvre Michelin. Le sujet peut sembler aride - il s'agit de revoir l'organisation du groupe - mais les conséquences risquent d'être importantes. « Ce projet de réorganisation est guidé par le besoin de mettre en place une organisation plus agile pour répondre aux demandes de nos clients, qui sont plus exigeants, plus mobiles et plus informés », explique Jean-Dominique Senard, président du géant français du pneumatique. La précédente organisation datait de 1996.

Le groupe mène cette réflexion depuis septembre. Aujourd'hui, il passe à la vitesse supérieure. Le patron de Bibendun a communiqué officiellement, jeudi 16 mars,

sur ce vaste projet auprès des organisations syndicales et des cadres du groupe. Les contours de cette réorganisation ne sont pas encore figés. Pas moins de 70 groupes de travail seront constitués afin de les définir précisément. Ils devraient remettre leurs conclusions d'ici à la fin du premier semestre, pour une mise en œuvre au début de 2018. Deux directeurs généraux exécutifs, Florent Menegaux et Jean-Michel Guillon, ont été nommés pour accompagner cette transformation.

« Deux principes nous ont guidés dans notre réflexion, précise Jean-Dominique Senard. D'abord, mettre en place une relation plus simple, plus riche et plus directe avec nos clients. Ensuite, donner à nos

équipes plus d'autonomie, plus de responsabilités et les rapprocher du terrain. » Sur ce dernier point - donner plus de responsabilités aux managers -, Michelin prévoit de créer pas moins de dix régions, qui succéderont à des zones plus vastes. Ces régions seront chargées de la commercialisation de tous les produits et services du groupe. Jean-Dominique Senard précise que « les managers de ces nouvelles régions piloteront leur performance en termes de croissance et de résultat opérationnel ». Auparavant, les anciens responsables de zone n'étaient pas directement responsables de la performance commerciale.

Ensuite, le manufacturier créera 14 à 15 lignes « métier », qui s'in-

téresseront donc aux clients, et à leurs besoins précis. Jusqu'à présent, Michelin raisonnait en termes de produits, le client ne venant qu'après. Le manufacturier ne s'adressera plus de la même manière, en termes de produits et de services, aux constructeurs automobiles, aux acteurs du transport longue distance ou aux gestionnaires de flotte automobile.

### Sans départs contraints

Grâce à cette vision « métier », le groupe s'adaptera mieux à des demandes en pleine évolution. Les nouveaux services de mobilité, par exemple, seront rassemblés dans une ligne métier spécifique. Les managers de ces « business lines » seront intéressés aux ré-

sultats au niveau de la part de marché et de résultat opérationnel.

Par ailleurs, les fonctions supports seront resserrées afin de faire disparaître des niveaux hiérarchiques. « Les fonctions "corporate" sont aujourd'hui trop étendues, concède Jean-Dominique Senard. Elles doivent être resserrées. » C'est sans doute à ce niveau que les conséquences sociales pourraient être les plus importantes. Il faudra attendre fin juin, et la remise des rapports des groupes de travail, pour « être plus précis sur les conséquences concrètes sur les organisations, et donc les personnes ». Pour autant, « il n'y aura aucun départ contraint », souligne Jean-Dominique Senard. ■



Une employée effectue un contrôle qualité sur les pneus Michelin. PHILIPPE STOLBERG

## Renault accablé par un rapport de la Répression des fraudes

— Le gendarme de Bercy soupçonne le constructeur français d'avoir installé des dispositifs pour fausser les tests antipollution.

Plus de vingt-cinq ans ! Dans le rapport qu'elle a transmis au parquet en novembre dernier, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) soupçonne le constructeur français d'avoir mis en place des stratégies pour fausser les tests d'homologation de certains moteurs... depuis 1990.

L'enquête du gendarme de Bercy, diligentée après le scandale du « dieseldgate » qui a éclaboussé Volkswagen, s'était concentrée au départ sur des véhicules récents de la marque au losange, avec des moteurs diesel homologués depuis septembre 2009 et devant répondre aux normes Euro 5 et Euro 6. Mais le témoignage d'un ancien salarié du constructeur a enfoncé le clou. La répression des fraudes estime que certaines pratiques ont même concerné les moteurs à essence de la première génération de Clio sortie en 1990...

En ce qui concerne les moteurs diesel, le document fait état d'écart allant jusqu'à 377 % (une multiplication par 4,77) des émissions polluantes de certains modèles entre leur homologation en laboratoire et leur utilisation en conditions réelles. « Ces résultats permettent de soupçonner l'installation d'un dispositif frauduleux qui modifie spécifiquement le fonctionnement du moteur », pour en réduire les émissions d'oxydes d'azote, dans des conditions spécifiques du test d'homologation, dit la DGCCRF dans son procès-verbal. Ces conclusions ont contribué à l'ouverture de l'information judiciaire pour « tromperie sur les qualités substantielles et les contrôles effectués ». Circonstance aggravante: « l'ensemble de la chaîne de direction de la société qui rend compte en dernier ressort à son PDG Carlos Ghosn » serait impliqué, selon le rapport.

Le numéro deux du constructeur, Thierry Bolloré, a apporté « un démenti formel » à ces accusations. Dans un communiqué, le groupe « rappelle qu'aucun de ses services n'a enfreint les règles, européennes ou nationales, relatives à l'homologation des véhicules » et que ses véhicules « ne sont pas équipés de logiciels de fraude aux dispositifs de dépollution ».

De leur côté, plusieurs associations de consommateurs et environnementales envisagent de se porter parties civiles. Que risque Renault ? Selon la DGCCRF,

l'amende maximale infligée au constructeur pourrait atteindre 3,58 milliards d'euros. Hier à la mi-journée, l'action Renault a chuté de plus de 4 % à la Bourse

de Paris. La question de la perte de confiance des clients est aussi importante. « Le scandale qui a éclaboussé le groupe Volkswagen dans son intégralité ne l'a pas empêché

de redevenir numéro un mondial, analyse Flavien Neuvy, directeur de l'Observatoire Cetelem de l'automobile. Au moment du choix d'un véhicule, un acheteur se base

avant tout sur le prix, la consommation et la réputation de fiabilité. Bien avant les enjeux de santé publique. »

Michel Walatrop (avec AFP)



## Une partie de la loi sur l'état d'urgence censurée

Le ministère de l'Intérieur avait tout prévu. Pour prolonger les assignations à résidence longue durée (supérieures à douze mois), la Place Beauvau avait fait le tri : sur la vingtaine restante, elle ne sollicitait le renouvellement que pour douze d'entre elles. Gage de la bonne volonté de l'administration qui entendait montrer que seuls les cas les plus critiques étaient concernés.

La question de la durée excessive de cette mesure avait été soulevée dans les débats parlementaires ayant conduit à la dernière prorogation de l'état d'urgence en décembre. Puis contestée devant la justice administrative par Soflyan Ifren, assigné aux lendemains des at-

tentats du 13 Novembre. Sa procédure, une question prioritaire de constitutionnalité, a pris deux mois. La décision vient d'être rendue : les «sages» censurent en partie la dernière loi sur l'état d'urgence et posent des conditions très strictes au renouvellement des assignations après douze mois. *«C'est la première censure de l'état d'urgence. Cette décision préserve le fonctionnement de la justice»*, se félicite Bruno Vinay, l'avocat d'Ifren. *«Le Conseil constitutionnel rappelle le législateur à la raison»*, commente M<sup>e</sup> Patrice Spinosi, l'avocat de la Ligue des droits de l'homme qui s'est jointe à la procédure.

Le Conseil constitutionnel considère que la double

casquette dont a hérité le Conseil d'Etat *«méconnaît le principe d'impartialité et le droit à exercer un recours juridictionnel effectif»*. Les articles de la loi de décembre prévoyant ce mécanisme sont donc censurés. Les sages ne s'arrêtent pas là. Non seulement le ministère de l'Intérieur devra décider seul de prolonger des assignations à résidence au-delà de douze mois, mais il devra respecter des critères plus stricts. Le Conseil en cite trois, cumulatifs : le comportement doit constituer *«une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public»*, l'administration devra produire *«des éléments nouveaux ou complémentaires»* et la durée totale de l'as-

signation à résidence, les conditions de celle-ci et les obligations additionnelles devront aussi être prises en compte. Un renouvellement sur la base des éléments ayant justifié l'assignation initiale aura toutes les chances d'être annulé par la justice administrative.

*«Cette décision est très saine, il faut rappeler qu'une assignation à résidence signifie que les éléments ne sont pas suffisants pour des poursuites judiciaires. Elle ne nécessite que des soupçons, réunis dans des notes blanches (des documents non signés, souvent sans date ni en-tête, produits par les services de renseignement)»*, remarque M<sup>e</sup> Patrice Spinosi.

**PIERRE ALONSO**



MUTATIONS | CHRONIQUE

PAR VINCENT GIRBT

## Le populisme, l'innovation et la crise du temps

D'où vient cette angoisse qui étirent nos démocraties occidentales ? Cette peur et cette colère qui montent des classes moyennes des pays pourtant les plus sûrs de leur destin, le Royaume-Uni, les États-Unis et, depuis un certain temps, la France. Les forces de l'économie ne peuvent prétendre tout expliquer : cette clé de lecture semble même impuissante à éclairer l'ascension d'un parti d'extrême droite, franchement xénophobe, dans une vieille nation comme les Pays-Bas. Dans ce petit pays de 17 millions d'habitants, l'économie affiche une santé insolente, croissance au-dessus de la moyenne, chômage en berne, exportations record. Il faut chercher ailleurs.

Les uns évoquent l'épuisement et la désintégration de nos systèmes démocratiques. Les forces traditionnelles, en fin de cycle idéologique et incapables de se renouveler, laissent le champ libre au populisme et aux solutions extrêmes. D'autres évoquent un retour de bâton de la mondialisation et de ses crises qui percuteraient les identités, les imaginaires et les représentations sociales

qui ont tenu les nations pendant des siècles. Ce phénomène expliquerait le succès du slogan « Fermez les frontières » et l'attrait pour un protectionnisme économique, social et plus encore culturel.

Il est une troisième piste qui nous ramène à l'économie ou plutôt au travail : ses mutations multiples – et plus encore la rapidité de cette « grande transformation » – déboussolent, désorientent et malmènent nombre de catégories sociales. Alors que le temps politique, le temps social, le temps des institutions sont beaucoup plus lents : il faut moins de temps pour équiper une usine de robots intelligents que pour inventer des compromis sociaux et des nouvelles formes de protection individuelle. Nos démocraties occidentales vivraient donc d'abord et avant tout une crise du temps. Telle est la thèse que défend avec brio l'un des éditorialistes vedettes du *New York Times*, Thomas L. Friedman, triple Prix Pulitzer et auteur de best-sellers sur la mondialisation. « Il y a une dissymétrie entre l'accélération du rythme du changement et notre capacité à inventer les systèmes d'apprentis-

sage, de formation, de management, les amortisseurs sociaux et les régulations qui permettraient aux citoyens de rincer le meilleur de ces accélérations, tout en atténuant leurs pires effets », explique Friedman. « Le monde n'est pas seulement en train de changer à toute vitesse, il se reconfigure en profondeur et se met à fonctionner différemment dans de multiples domaines à la fois », ajoute l'auteur.

### « GRANDE BASCULE »

Pour prendre la mesure de ces accélérations, Friedman rembobine le film de 2007 à 2017. C'est l'année même du déclenchement de la crise financière la plus violente depuis celle de 1929 qu'une « grappe d'innovations » arrive sur le marché. Ces deux forces telluriques, l'une destructrice, l'autre créatrice, vont reconfigurer la fabrique du travail. L'année 2007 donne le vertige. Le 9 janvier, Steve Jobs annonce qu'Apple vient de réinventer le téléphone mobile. Dans la même séquence, un faisceau d'entreprises et d'innovations émergentes transforment la manière dont les individus et les machines communiquent,

créent, collaborent. Hadoop décuple la capacité de stockage des ordinateurs, Google lance Android et son propre système d'exploitation, Airbnb naît dans un appartement de San Francisco, Amazon commercialise le Kindle, IBM développe un ordinateur cognitif, baptisé Watson, première machine à associer l'autoapprentissage et l'intelligence artificielle ; Intel révolutionne les puces électroniques. Cette même année, les énergies solaire et éolienne, l'éclairage aux LED et la voiture électrique connaissent un décollage exponentiel. Enfin, le coût du séquençage de l'ADN s'effondre à mesure que les biotechnologies profitent de l'explosion des puissances de calcul et de stockage des ordinateurs. Ce n'est plus un tournant, mais « une grande bascule », affirme Friedman.

La numérisation quasi illimitée des choses devient le moteur principal de cette « machinerie » qui bouleverse le travail. Dans cette « ère des accélérations », beaucoup ont de plus en plus « l'impression de perdre les pédales » : « Nous ne savons pas nous adapter à la vitesse à laquelle le monde change. » Rien ne semble jamais

« LE MONDE N'EST PAS SEULEMENT EN TRAIN DE CHANGER À TOUTE VITESSE, IL SE RECONFIGURE EN PROFONDEUR »

THOMAS L. FRIEDMAN  
éditorialiste

stabilisé. Puisqu'il serait vain de vouloir ralentir le progrès technologique, il ne nous reste d'autre option que de travailler à « muscler la résilience des sociétés ». Or elle dépend à « 90 % de l'optimisation de l'apprentissage », juge Friedman. C'est dire la responsabilité qui pèse sur nos systèmes éducatifs et de formation. « Si une société ne construit pas de soi sous les pieds de ses membres, ils seront nombreux à vouloir élever des murs. » ■

Merci d'être en retard, de Thomas L. Friedman (*Saint-Simon*, 344 p., 22,80 €).  
girbt@lemonde.fr

## FAUT-IL ENCORE REPOUSSER L'ÂGE DE LA RETRAITE ?

28 MINUTES / ARTE



**[Replay 28']** La Tribune publie chaque jour des extraits issus de l'émission "28 minutes", diffusée sur Arte. Aujourd'hui, faut-il encore repousser l'âge de la retraite ?

Trente-cinq ans après la réforme fixant la retraite à 60 ans, l'âge des retraites est encore un des sujets qui divise le discours politique. La candidate du Front national et le champion du Front de Gauche veulent réinstaurer l'âge de départ à la retraite à 60 ans. Emmanuel Macron envisage une réforme globale du système de pension actuel par un système de retraite à points, en vigueur en Suède. Notre nomenclature actuelle des retraites est à bout de souffle : alambiquée, peu lisible, inadaptée, inégalitaire... Sommes-nous condamnés à partir en retraite de plus en plus vieux ?

Pour débattre, Agnès Verdier-Molinié, Directrice de la Fondation iFRAP, Christophe Ramaux, économiste, chercheur au Centre d'Économie de la Sorbonne et Mathieu Plane, économiste et directeur adjoint à l'OFCE.

**DROIT DE SUITE***DOCUMENTAIRE INÉDIT SUIVI D'UN DÉBAT***"SOIS JUGE... ET TAIS-TOI ?"**

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR DANIÈLE ALET (52') - 2017

*Une coproduction Cinétévé / LCP-Assemblée nationale / France Télévisions***Diffusions : Lundi 20 mars à 20h30 - Mardi 28 mars à 00h30  
Mardi 13 avril à 00h30 - Vendredi 21 avril à 20h30**

En 2010, le juge d'instruction Philippe Tran Van se suicide, laissant à dessein des documents visant à dénoncer les pressions que sa hiérarchie lui faisait subir et qui l'ont mené à ce geste fatal. Avant lui, cinq autres magistrats s'étaient suicidés, et après lui, trois autres mettaient fin à leurs jours, dans le seul ressort de la Cour d'appel de Versailles. Une hécatombe silencieuse... En juin 2016, le juge Georges Domergue, qui présidait hier encore le célèbre procès des bébés congelés, entame une seconde grève de la faim en moins d'un an pour faire reconnaître publiquement la pression à laquelle il est soumis par sa hiérarchie.

« Sois juge et... tais-toi ? » propose, au fil de ces deux histoires, de s'interroger sur ce que l'on peut désormais appeler une véritable crise de la justice française. Il évoque les "jugements à la chaîne et formatés" et la "souffrance éthique et muette" des magistrats, s'appuyant sur les témoignages de juges expérimentés tels Anne Caron-Déglise et Emmanuel Poinas, et de l'expert psychanalyste et clinicien du travail, Christophe Dejours, cherchant à comprendre les failles du système et la bataille menée pour protéger et surtout améliorer notre système judiciaire.

**Suivi d'un DÉBAT présenté par Jean-Pierre GRATIEN :**

« Justice : gare aux burn-out », avec :

Danièle ALET, réalisatrice du documentaire

Pierre JANUEL, porte-parole du ministère de la Justice

Pascale LOUE-WILLIAUME, membre du bureau de l'Union Syndicale des Magistrats

Dominique PERBEN, ancien ministre de la Justice